

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE GRASSE**

**SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017**

---

**Délibération n°DL2017\_001 : Débat d'orientation budgétaire 2017**

---

Date de la convocation : 03/02/2017

Date de publication : 17/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix du mois de février à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Jean-Claude ZEJMA.

**ONT DONNE POUVOIR :** Mekia ADDAD à Magali CONESA, Jean-Marie BELVEDERE à Philippe BONELLI, Raoul CASTEL à Ismaël OGEZ, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Jacques-Edouard DELOBETTE à Jean-Marc DELIA, Florence LUDWIG-SIMON à Gilbert PIBOU, Christophe MOREL à Nicole NUTINI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Christian ZEDET à Claude BLANC.

**ETAIENT ABSENTS :** Mireille BANCEL, Henri CHRIS, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc GARNIER, Gérard MERO, Corinne RICHARDSON, André ROATTA, Jacques VARRONE.

**EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE :** Pierre BORNET pendant le débat d'orientation budgétaire.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Anne-Marie DUVAL après le débat d'orientation budgétaire et a donné pouvoir à Valérie DAVID, Marie-Claude RENARD après le débat d'orientation budgétaire et a donné pouvoir à Jean-Claude ZEJMA, Dominique BOURRET après la délibération n°5 et a donné pouvoir à Jérôme VIAUD, Gilbert PIBOU après la délibération n°11 et a donné pouvoir à Robert MARCHIVE, Anne-Marie PROST-TOURNIER après la délibération n°14, Joël PASQUELIN après la délibération n°15, Brigitte VIDAL après la délibération n°17.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI.

<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b>	<b>DELIBERATION</b>
<b>DU 10 FEVRIER 2017</b>	<b>N°DL2017_001</b>
<b>RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc DELIA</b>	
<b>FINANCES</b>	
<b>Débat d'orientation budgétaire 2017</b>	
<b><u>SYNTHESE</u></b>	
<p><b>Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2017. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au conseil de communauté.</b></p>	

Monsieur Jean-Marc DELIA expose au conseil de communauté :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur, article 19, de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui précise que la convocation à la séance au cours de laquelle, il sera procédé au débat d'orientation budgétaire, est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances du 25 janvier 2017. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Président intervient pour introduire ce débat :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et incontournable de la préparation du budget d'une collectivité. Au-delà d'une présentation de la situation financière et des évolutions attendues en 2017, cette étape est absolument indispensable pour connaître nos marges de manœuvre. Ce débat est également une occasion d'échanger sur les priorités de notre collectivité et d'apprécier la faisabilité de nos projets. Chaque année, le contexte financier des collectivités devient de plus en plus difficile notamment en ce qui concerne la baisse des dotations d'Etat. En 2017, nous devons faire face à une ponction supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement. Nous serons également pénalisés par le grand nombre de fusions de communautés en France. En effet, ce vaste mouvement de recomposition

intercommunale rebat complètement les cartes de la répartition des dotations et de la péréquation entre les territoires, ce qui crée une incertitude supplémentaire.

Nous sommes également pénalisés par un dynamisme fiscal qui s'est amoindri depuis la réforme de la taxe professionnelle. Les bases ménages n'ont pas le dynamisme qu'avait la fiscalité des entreprises et ce d'autant plus que la démographie de notre territoire accuse une tendance à la baisse.

Les trois premières années de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ont été marquées par la mise en place de cette nouvelle communauté élargie, l'harmonisation de ses compétences, le transfert de plusieurs services et la montée en puissance de la mutualisation. En 2017, en application de la loi NOTRe, nous devons organiser notamment le transfert des compétences « zones d'activités » et « promotion du tourisme ».

La géométrie des compétences de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ne cesse de changer ce qui nous oblige à un mouvement continu d'adaptation de nos capacités financières et de nos organisations.

Par ailleurs, ces changements importants ne simplifient pas les comparaisons entre les années. Le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été adressé retrace cependant les principales évolutions depuis 2014, ce qui nous permet de mesurer le chemin parcouru.

Je tiens à remercier l'administration pour le travail accompli dans le cadre de cette fusion. Je salue également les partenaires et organisations syndicales car nous avons voulu rationaliser et organiser les conditions de travail et les conditions financières.

En 2016, après avoir retrouvé de la sérénité avec la sortie de l'emprunt structuré, nous avons limité le recours à la dette pour ménager notre future capacité à emprunter. Ceci est fondamental car les prochaines années vont être marquées par la phase travaux de projets importants et structurants.

Depuis 2014, des efforts très importants de rigueur budgétaire ont déjà été réalisés afin de faire face à la perte de recettes de fonctionnement et afin de maintenir notre capacité d'investissement. Je remercie mon Premier vice-président délégué aux finances, Monsieur Jean-Marc DELIA, pour le travail de co-construction et la recherche des pistes d'économie.

Nous avons traqué la moindre économie et fait la chasse au gaspillage. Cet exercice de réduction des dépenses devient cependant périlleux au regard des nouvelles coupes budgétaires nationales. Cette politique de réduction des dépenses publiques doit désormais être guidée par une parfaite définition des besoins et priorités de nos populations et surtout par une politique systématique d'évaluation des actions menées. J'ai chargé le nouveau directeur général des services, Monsieur Marc FACCHINETTI, de confirmer et d'amplifier les efforts des années précédentes, en renforçant le contrôle de gestion et en mettant en place une évaluation de toutes nos actions. Nous devons être capables de mesurer chaque action pour décider si nous voulons conserver ou abandonner un certain nombre d'éléments de notre politique publique. Ces démarches d'évaluation des actions, de contrôle de gestion et d'optimisation des concours financiers extérieurs auprès de la région et du département, seront menées par le biais d'une nouvelle organisation. Pour réaliser ces missions, une cellule spécialisée sera créée et rattachée directement au directeur général des services. Nous aurons l'occasion de l'évoquer avec les organisations syndicales dans un dialogue paritaire.

Sachez que je serai toujours le garant de la rigueur de gestion de nos finances, indispensable dans un contexte économique difficile. Au-delà de cette bonne et nécessaire gestion des deniers publics, nous devons également amplifier nos efforts en direction du développement économique. Je l'ai annoncé dans les grandes organisations et restructurations de notre collectivité, le développement économique deviendra la grande priorité car le développement économique rime avec emploi, avec création de richesses et dynamisme du territoire. Nous devons conforter notre attractivité territoriale.

Nous aurons également l'occasion d'en reparler lors de la présentation du projet de territoire.

Monsieur le Premier vice-président va vous exposer plus en détails les différentes parties du rapport qui vous a été adressé. Je propose que Monsieur le Premier vice-président présente dans un premier temps intégralement ce document puis que dans un second temps nous puissions en débattre.

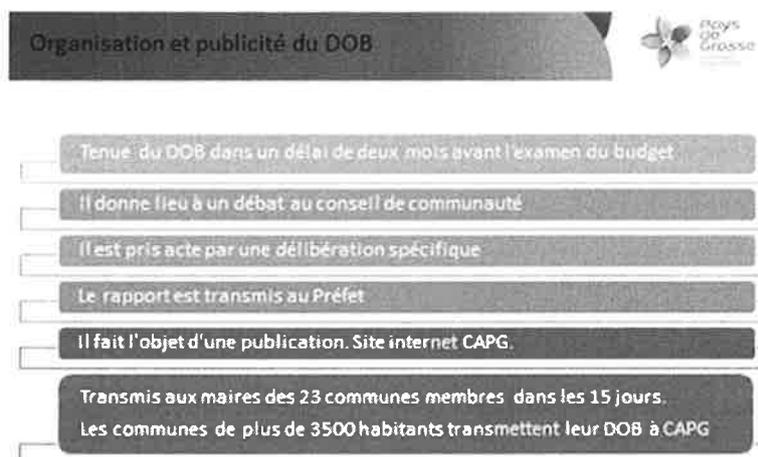
Après nos échanges, vous serez amenés comme chaque année à prendre acte de ce débat, ce qui sera constaté dans une délibération spécifique.

Présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président chargé des finances.

Monsieur le Président, vous avez parfaitement exposé la situation financière de notre collectivité et dépeint le rapport que je vais vous présenter plus dans le détail.

Vous avez été destinataires de ce rapport d'orientations budgétaires détaillé. Je ne vais pas ici en reprendre l'intégralité, mais me concentrer sur les éléments marquants. Bien entendu, si certains éléments de ce rapport appellent des questions ou des remarques, je vous invite à les formuler à l'issue de cette présentation.

Les éléments de rapport ont été étudiés en détails en commission des finances. Je remercie les membres de cette commission pour leur assiduité et leur participation à ces commissions.



Cette diapositive vous rappelle le déroulement du débat d'orientation budgétaire, une étape importante et obligatoire de la préparation budgétaire.



Les objectifs d'évolution de la dépense locale sont fixés comme suit :

Collectivités locales :

Total des dépenses + 2% dont fonctionnement + 1,7%

Communes :

Total des dépenses + 2,1 % dont fonctionnement + 1,3%

Le contexte économique national est marqué par des signes de reprise de l'activité. Il est demandé aux collectivités de poursuivre leurs efforts de modération des dépenses publiques. Ainsi, un objectif de +1,7% des dépenses de fonctionnement est conseillé.

Lois de finances et autres dispositions financières 2017  
principales évolutions pour les communautés d'agglomération



## Focus sur :

- Dotation Globale de Fonctionnement
- Dotation de compensation
- FFIC → au niveau national, mais répartition modifiée
- Fiscalité Locale et valeurs locatives : revalorisation base + 0,4%
- CVAE : meilleure territorialisation
- TASCOM
- Versement Transport
- Fonds de soutien à l'investissement local
- Attribution de compensation

Le contexte financier des intercommunalités est marqué par une nouvelle ponction de dotation globale de fonctionnement. La baisse prévisionnelle supplémentaire subie par les collectivités a été réduite de moitié afin de tenir compte des difficultés voire de l'impossibilité pour certaines de boucler leur budget. Il s'agit également d'enrayer la baisse des investissements publics. Le fonds de soutien à l'investissement public est également reconduit avec une priorité aux investissements permettant des économies d'énergie. En matière de fiscalité locale, dans un contexte d'inflation basse, les bases locatives ne sont revalorisées que de 0,4%. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est mieux territorialisée pour éviter les effets négatifs d'optimisation fiscale de certains grands groupes.

Les attributions de compensation pourront désormais être versées en section d'investissement. La commission d'évaluation des charges transférées devra faire un bilan tous les 5 ans afin de mesurer l'évolution des coûts des compétences transférées.

## Etat des lieux – Projection Résultats 2016



2016 = un résultat amélioré grâce notamment à des efforts conjugués de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des produits de services et ce malgré la baisse de la DGF et la hausse du prélèvement FPIC (cumul : -2,6M€)

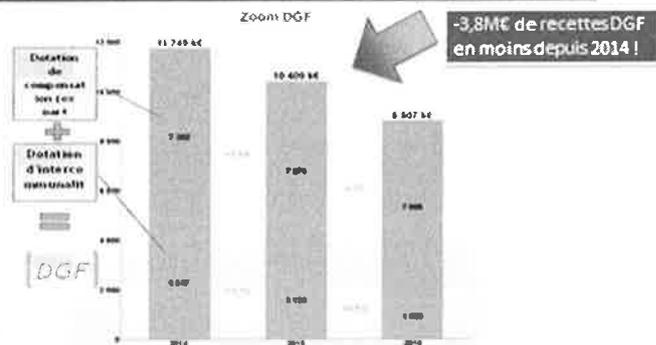
	2014	2015	2016 (estimée)
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 978,76	1 244 784,56	543 586,83
REPORT N002	10 349 251,74	1 556 026,19	2 390 790,45
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 638 230,50	3 800 790,75	3 484 377,28
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 371 634,38	11 072 007,06	595 421,13
REPORT N001	- 6 381 730,21	12 952 806,37	- 1 580 799,31
SOLDE D'INVESTISSEMENT	12 452 506,37	1 880 799,31	903 558,33
RÉSULTAT CUMULÉ	1 486 026,22	1 048 991,64	2 580 819,55

L'épargne brute s'améliore de +6% et s'établit à 6,3 millions d'euros.

Comme vous pouvez le constater, le résultat s'améliore et ce malgré la perte de certaines recettes de fonctionnement. Je vous rappelle que les ratios intermédiaires de 2014 ne sont pas significatifs du fait de la reprise des résultats en section de fonctionnement suite à la fusion. Ce résultat traduit les efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement principalement les charges extérieures et la masse salariale mais également le coût du traitement des ordures ménagères.

La section d'investissement est marquée par la récupération d'un important FCTVA en lien avec la régularisation de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne et après la réalisation d'un emprunt à taux zéro pour l'hôtel d'entreprises.

## BP 2017-Zoom DGF



		Épargne brute cumulée depuis 2014	Moins de recettes au rattachement des EPCI et péréquation	Cumulé depuis 2014
BP 2014	11 748 739 €	11 748 739 €	0 €	11 748 739 €
BP 2015	10 409 000 €	11 748 739 €	1 339 739 €	10 409 000 €
BP 2016	8 907 000 €	11 748 739 €	2 841 739 €	7 906 000 €
BP 2017 Estimée	8 000 000 €	11 748 739 €	3 743 739 €	7 005 000 €

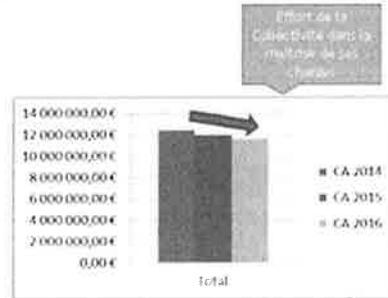
C'est désormais une tradition dont nous nous passerions bien : le fait marquant de ce budget est une nouvelle ponction de dotation globale de fonctionnement.

La perte cumulée s'élève à 3,8 millions d'euros soit environ un tiers de l'enveloppe initiale. Une nouvelle perte de 800 000 € est attendue en 2017.

## BP 2017 : maîtrise des dépenses de fonctionnement



## Charges à caractère général : des efforts à maintenir pour 2017



Depuis la fusion et malgré les transferts de compétences, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est parvenue à baisser ses charges extérieures. Cet effort a porté sur une stabilisation des frais de collecte, une baisse des coûts de fluide, en lien avec des travaux de rénovation énergétique, des économies sur le parc de véhicules et plus globalement sur une chasse systématique aux dépenses non prioritaires. Cependant, nous atteignons les limites de cet exercice et il devient difficile de réduire ces dépenses sans supprimer des services publics.

## BP 2017 : Evolution masse salariale



Entre 2015 et 2016, la masse salariale n'a augmenté que de 2,5%.  
Objectif 2017 : continuer de contenir l'évolution de la masse salariale hors transfert OMFAP.

Entre 2015 et 2016, les efforts de réduction des dépenses salariales ont permis de contenir la progression à 2,5%.

La masse salariale s'élève à 16,65 millions d'euros dont il convient de déduire 1,5 millions de remboursements divers en raison notamment des mutualisations et des emplois aidés.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse emploie directement un peu plus de 500 agents dont 427 à temps complet. Le principal domaine est celui de la jeunesse avec 120 agents, suivi des musées, 74 agents et de la petite enfance, 66 agents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouveau protocole d'aménagement du temps de travail a été adopté à la suite d'un long travail de concertation avec les représentants du personnel ayant permis d'harmoniser les situations sans augmentation de la masse salariale.

## Subventions aux associations



Nouvel effort de réduction des subventions aux organismes de droit privé avec une enveloppe globale réduite à 2 668 000 € contre 2 755 000 € en 2016 (hors OMFAF/compétence transférée en 2016 et devant être reprise en régie, comité des œuvres sociales/COS et futures subventions aux parties des offices de tourisme transférées dans le cadre de la loi NOTRe.).

Thème	Enveloppe 2016	Enveloppe 2017
Développement économico-culturel	240 000 €	240 000 €
Culture	981 000 €	980 000 €
Tourisme	283 000 €	280 000 €
Développement numérique	64 000 €	57 000 €
Déplacements	12 000 €	10 000 €
Emploi-jeunesse	320 000 €	330 000 €
Engagement	60 000 €	60 000 €
Rebelle	13 000 €	10 000 €
Société	130 000 €	121 000 €
Événementiel	80 000 €	80 000 €
Total	2 755 000 €	2 668 000 €

La commission des finances et le bureau communautaire ont travaillé sur une enveloppe de subvention contenue.

L'enveloppe passe de 2 755 000 à 2 668 000 €.

Une précision : les montants alloués à chaque thématique ne présume pas de leur importance. Pour certaines thématiques, les subventions versées constituent une très faible part des dépenses. C'est le cas par exemple des déplacements.

Hors opérations de transfert de l'OMFAF, l'association chargée de la jeunesse d'Auribeau-sur-Siagne dont la reprise en régie est envisagée et hors comité des œuvres sociales.

## BP 2017 : les dépenses d'investissements prévisionnelles



- ✓ **Hôtel d'entreprises** : En 2017, montant de travaux estimé de 2,33M€. Le coût total du projet (y compris le coût de finit du bâtiment) s'élève à 5 355 000 € et 2 200 000 € d'aides financières (dont 1,6 millions du FEDER) sont attendus, dont 1,93M€ sur 2017.
- ✓ **Parking multimodal de Mousis-Sartoux** : 5,355 millions d'euros dont 4,93M€ projetés en 2017.
- ✓ **Salle polyvalente du Haut Pays** située à Valderoure : Le projet s'élève à 1 872 303 € et 670 000 € de subventions sont attendus. La dépense 2017 est estimée à 1,3M€.
- ✓ **Mise en œuvre du déploiement du réseau haut débit** : ce projet s'élève à 3,75 millions d'euros. En 2017, une contribution de 500 000 € est prévue.
- ✓ **Subventions aux opérations de logements locatifs sociaux** : Les aides aux bailleurs sociaux sont continues encore en 2017, pour atteindre 0,83M€.
- ✓ **Foncier** : Aucune dépense significative n'est prévue dans ce domaine.
- ✓ **Opération MARTELLY** : 1,5M€ répartis sur 4 ans. En 2017, il est prévu 450K€, le solde en 2018 pour 241K€.
- ✓ **Théâtre de Grasse** : montant prévisionnel de 1,13M€ 2017. Il est prévu environ 350K€ de dépenses.
- ✓ **Centre de loisirs de Cabris** : montant de 365 000 €. Une aide financière de la CAF et du fonds de soutien à l'investissement public local sont attendus.
- ✓ **Piscine de Peymeinade et Altitude 500** : Des travaux de rénovation sont programmés sur l'exercice 2017 à hauteur de 200K€ pour la piscine de Peymeinade et 350K€ pour Altitude 500.
- ✓ **Gymnase de Pégomas** : pour un total de 900 000 €.
- ✓ **Parking Peymeinade** : 100 000 €.

Cette liste présente les projets pluriannuels d'investissement significatifs.

Bien entendu, la liste définitive sera arrêtée dans le cadre du vote du budget.

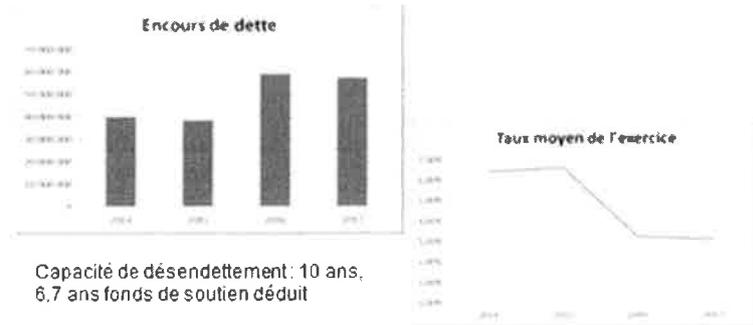
Tout le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est concerné par la politique d'investissement.

On peut également évoquer un projet important qui se terminent actuellement : l'aménagement d'une nouvelle voie pour l'agrandissement de la zone d'activités de La Festre à Saint-Cézaire-sur-Siagne.

## Encours de dette / Budget Principal



Comptes rattachés de la dette	Pour mémoire			
	2014	2015	2016	2017
Annuité	5 073 509	4 682 676	3 983 631	3 428 133
Amortissement	3 303 251	2 950 640	1 377 349	1 353 158
Intérêts Emprunts	1 170 258	1 732 036	2 606 283	2 074 975
Solde ICNE	309 791	372 405	1 257 379	1 358 963
Taux moyen de l'exercice	3,11 %	3,22 %	6,61 %	6,43 %



La sortie de l'emprunt toxique a permis de sécuriser la dette. Cette sortie de l'emprunt toxique a augmenté l'encours de dette entre 2015 et 2016, mais il est compensé par le bénéfice du fonds de soutien. D'autres emprunts ont été renégociés pour en améliorer les performances. Les taux d'intérêt ont été améliorés et s'établissent désormais à une moyenne de 3%.

## BP 2017 : Budget annexe Aroma Grasse



Dette Long Terme	
Encours	5 110 000,00
Nombre d'emprunts *	1
Duration *	2 mois
Durée de vie moyenne *	2 mois
Durée résiduelle *	2 mois
Taux actuariel *	0,00 %

Charges Financières de la dette en 2017	
Annuité	5 108 979,56
Amortissement	5 110 000,00
Intérêts Emprunts	-1 020,44
Solde ICNE	0,00
Taux moyen de l'exercice	-0,08 %

Remboursement in fine  
en 2018 solde de  
l'encours de dette, soit  
5,11M€

Pour l'opération Symrise, les ventes continuent et permettent de continuer de rembourser le crédit relais.

Le conseil de communauté sera amené à donner son avis lors de cette séance pour prolonger le crédit relais dont les taux sont actuellement proches de zéro.

## Conclusions



Un budget 2017 difficile à équilibrer du fait :

- de la perte de recettes de fonctionnement (DGF et ralentissement fiscalité),
- de l'aboutissement en phase travaux de plusieurs projets structurants.

Pour trouver cet équilibre il faudra :

- Continuer l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement,
- Optimiser les cofinancements,
- Avoir recours à l'emprunt (réalisation de projets structurants)
- Céder des actifs (en ne les inscrivant en recettes, par prudence, qu'une fois les ventes réalisées),
- Phasifier les projets d'investissements.

Monsieur le Président estime que ce rapport permet de savoir dans quel contexte nous nous trouvons. Il remercie les membres de la commission des finances pour son travail sérieux, rigoureux et méthodique. Il ouvre le débat.

Intervention de Madame Magali CONESA

Conseillère communautaire, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le dernier compte administratif laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement compensé par un résultat positif de la section d'investissement. En fonctionnement, on peut constater une baisse des charges à caractère général, due à des économies réalisées sur les postes de gaz, électricité, carburant, frais d'assurances, frais de formation, etc. et le quasi maintien des dépenses de personnel. Les charges de fonctionnement passent de 110,69 M€ en 2015 à 88,29 M€ en 2016. Cependant, cette baisse de charges ne parvient pas à combler la baisse des recettes.

La baisse de la DGF et la hausse du FPIC, dues notamment à la politique d'austérité dans le cadre des choix de l'Union Européenne, impactent sérieusement les recettes de fonctionnement et cette tendance se poursuivra en 2017. On notera aussi une baisse de 6% des produits de service par rapport à 2015 malgré une revalorisation des tarifs.

Quant aux recettes d'impôts et taxes, elles ont augmenté de 2,93%, étant pour grande partie liées au contexte économique local, les marges de manœuvre apparaissent ici limitées. Le résultat de fonctionnement est donc en baisse de 35% par rapport à 2015. Ce qui augure de difficultés persistantes pour les années à venir.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes d'investissement pour 3,27 M€. C'est seulement le rattrapage du FCTVA en 2016 sur l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne à La Roquette-sur-Siagne ajouté à l'emprunt à taux zéro pour l'hôtel d'entreprise qui auront conduit à dégager un solde positif en section d'investissement. Ainsi, le résultat d'investissement est positif et vient diminuer le déficit antérieur, il traduit cependant une situation préoccupante. Sur l'état de la dette, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 57,5 M€ duquel il convient de déduire le fond de soutien d'un montant de 15,6 M€ qui a fait l'objet d'une créance et qui sera versé par annuité sur une durée totale de 14 ans. Sous l'effet de la renégociation des emprunts toxiques, les charges d'intérêts de la dette ont baissé, de 2,61 M€ en 2015 à 1,77 M€ en 2017. Mais, le corollaire de cette renégociation est l'augmentation du remboursement du capital de dette dont l'annuité de la dette passe de 3,98 M€ en 2015 à 5,07 M€ en 2017.

Suite à la renégociation, l'annuité à rembourser a donc augmenté de 1,09 M €, soit plus 21% d'augmentation. L'allègement des intérêts de la dette sur cette période est certes de 840 000 €, mais l'annuité de la dette a augmenté parallèlement de 1,09 M €. La collectivité a ainsi augmenté son encours de dette de 20 M€ pour obtenir un taux fixe. En

outre, l'épargne nette qui mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette, a subi une baisse de 11%, suite à la renégociation de l'emprunt.

En conclusion, une capacité d'investissement de 6 M € est bien sûr insuffisante pour répondre aux engagements pluriannuels envisagés, pour répondre aux besoins de nos concitoyens et des communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et asseoir la communauté d'agglomération comme acteur économique majeur au service des communes qui la constituent.

Dans ces circonstances, sans emprunts nouveaux, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aura-t-elle recours à des cessions d'actifs, à de nouveaux emprunts dédiés, quelles sont les priorités retenues dans les programmes prévus ?

Monsieur le Président remercie Madame Magali CONESA pour son analyse et pour la prise en compte du fonds de soutien. Il partage l'analyse de la fragilité de la situation. Il est effectivement envisagé de céder des actifs pour financer des investissements, si ces derniers n'ont pas d'utilité pour le développement économique. Ce n'est pas la mission d'une collectivité de porter de l'immobilier. Il fait part de son souhait de mettre en place un plan de cession d'actifs.

Intervention de Monsieur Paul EUZIERE

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention est complémentaire de celle de mon amie Magali CONESA. Elle porte sur les investissements pluriannuels envisagés. C'est-à-dire sur les grands secteurs d'intervention prévus jusqu'à la fin de la mandature en 2020 puisque nous sommes déjà pratiquement à mi-parcours.

Certains des investissements recensés dans le document du débat d'orientation budgétaires sont, de notre point de vue, totalement nécessaires. Il y en a cinq :

- la rénovation du Théâtre de Grasse,
- les travaux d'agrandissement et de restructuration du centre de loisirs de Cabris,
- les travaux de rénovation, absolument urgents, des piscines Altitude 500 à Grasse et de la piscine de Peymeinade,
- la construction du gymnase de Pégomas,
- le déploiement du haut débit internet.

Il s'agit là d'investissements nécessaires car ils correspondent à des besoins effectifs de nos concitoyens et ont un caractère communautaire indiscutable.

D'autres investissements ont un caractère intercommunautaire ou d'urgence beaucoup moins évident. Nous avons eu l'occasion de le dire soit en commissions, soit en conseil communautaire.

Il s'agit notamment du parking multimodal de Mouans-Sartoux (pour un montant de 5,3 millions d'euros) dont l'intérêt communautaire ne nous paraît toujours pas évident et de la salle polyvalente de Valderoure (1,9 millions € dont 1,3 millions €, dans le meilleur des cas, à la charge de l'agglomération).

Sur d'autres investissements, notamment la ZAC Martelly à Grasse, qui ne revêt aucun intérêt communautaire stricto sensu, nous sommes en désaccord complet pour de très nombreuses raisons qui tiennent tout à la fois à l'outil juridique -une ZAC- utilisé, au projet, et aux risques techniques, géologiques et financiers qu'il induit tant pour la Ville de Grasse que pour la SPL Pays de Grasse Développement.

Par contre, nous estimons insuffisantes et même dérisoires les aides aux bailleurs sociaux pour construire les logements locatifs (ou en accession) nécessaires: 800 000 € ! 800 000 € pour aider à la construction de logements sociaux indispensables pour loger les milliers de familles de notre agglomération qui sont en attente d'un logement décent à un loyer abordable, contre 5,3 millions € pour le parking de Mouans-Sartoux ou 1,3 million € pour la salle polyvalente de Valderoure !

Nous ne pouvons être d'accord avec de tels déséquilibres en matière d'investissement.

Enfin, on ne peut être qu'inquiet devant l'absence de politique foncière de l'agglomération puisqu'aucun budget significatif n'est envisagé pour l'acquisition de réserves. Les acquisitions foncières sont absolument nécessaires, particulièrement en zones urbaines denses, pour prévoir les aménagements futurs et éviter des politiques à l'aveuglette qui coûtent très cher. La Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence avait fait des acquisitions qui avaient une certaine logique d'intérêt communautaire, par exemple, la zone du lac des Mimosas à Pégomas. D'autres acquisitions avaient beaucoup moins d'intérêt. Nous avons continué ce coup par coup incohérent. Mais, et cela ressort de ce document d'orientation budgétaire, il n'y a aucun moyen de dégager pour une véritable politique foncière s'inscrivant dans un projet d'agglomération à long terme.

Dernier point, le Centre hospitalier de Grasse est, par ses fonctions, d'intérêt non seulement grassois mais évidemment communautaire. Son développement nécessite la construction de nouveaux parkings qui peuvent soit être à la charge du centre hospitalier (ce qui aggrave son endettement et une situation financière qui est déjà tendue par des investissements médicaux nécessaires), soit le conseil d'agglomération considère que l'hôpital public et la santé publique relèvent aussi, dans une certaine mesure, de notre agglomération et nous aidons à la réalisation d'un parking intercommunal qui desserve le centre hospitalier.

Voilà quelques remarques et propositions précises de notre groupe pour ce débat d'orientation budgétaire 2017.

Madame Michèle OLIVIER intervient pour faire part de l'intérêt communautaire de la salle de Valderoure. Elle a autant d'intérêt que la piscine de Peymeinade. Elle est importante pour le haut pays.

Monsieur Jean-Paul HENRY ajoute que la salle de Valderoure est structurante pour le haut pays. On encouragera les jeunes des autres communes à utiliser cette salle.

Monsieur Paul EUZIERE demande si les transports vers cette salle seront financés par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Monsieur Jean-Paul HENRY répond que certains clubs du Pays de Grasse, dotés de moyens de transport, sont intéressés.

Monsieur Paul EUZIERE estime que le coût de fonctionnement et d'investissement par habitant est élevé. L'intercommunalité, c'est la péréquation mais jusqu'à un certain point, quand on compare 200 000 € de dépenses pour une piscine à Peymeinade et une salle polyvalente de 1,3 millions d'euros pour moins d'habitants.

Monsieur Jean-Paul HENRY rappelle que ce n'est pas la salle de Valderoure, mais celle d'un bassin de vie de 3 500 habitants. Le comité olympique et d'autres fédérations s'intéressent à ce projet. C'est un projet initié en 2010.

Madame Michèle OLIVIER pense que l'intercommunalité ce n'est pas ce qu'on donne à chaque territoire.

Monsieur Paul EUZIERE juge que lorsque certains transferts ont été faits, ils étaient injustifiés.

Monsieur Claude CEPPI rebondit sur la remarque de « peu d'habitants ». La constitution de l'intercommunalité a été possible grâce aux nombreux hectares qu'ont apporté les communes du haut pays.

Monsieur Paul EUZIERE estime que ce sont les votes de certaines communes, dont certains élus qui n'étaient pas du territoire, qui ont permis cette fusion. Il précise qu'il n'a jamais parlé de « peu d'habitants » mais d'un ratio investissement/fonctionnement par habitant.

Monsieur Jean-Marc DELIA rappelle que le programme d'investissement est issu des projets des intercommunalités fusionnées. La baisse de DGF est importante. Ces projets sont nés avant ce processus de baisse de dotation. Pour le projet de Valderoure et les autres, nous avons le souci des coûts de fonctionnement. Depuis 2014, on a tenu nos engagements. On avait un emprunt structuré. Le contexte économique est toujours très incertain. Nous n'avons plus cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Nous sommes considérés comme un territoire riche, donc nous donnons au fonds de péréquation.

Madame Marie-Louise GOURDON apporte des précisions pour la production des logements sociaux. La compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, c'est élaborer le plan local de l'habitat. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse apporte des garanties d'emprunt, ce qui représente un engagement important. Elle apporte des subventions en numéraire. L'ancien budget était de 1,6 millions d'euros. La communauté d'agglomération a perdu le bénéfice des pénalités SRU, environ 500 000 €. Elle est en train d'étudier la possibilité de prendre la compétence « aide à la pierre » pour pouvoir à nouveau bénéficier du reversement de ces pénalités.

Monsieur le Président précise que, pour la question du ratio par habitant, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse se veut une collectivité qui aide tous les territoires peu importe le nombre d'habitants et notamment ceux qui ont une capacité financière plus modeste. Depuis son élection, c'est l'approche de solidarité territoriale qui a été adoptée. Dans d'autres cas, la solidarité est à l'avantage d'autres territoires. C'est le cas par exemple de la dotation cantonale qui est partagée équitablement.

Concernant le projet Martelly, il évoque que ce projet a une dimension de renouvellement urbain d'un quartier contrat de ville. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a pleinement la compétence développement économique et a donc légitimité à soutenir ce projet.

Concernant l'hôpital, c'est effectivement un élément de force, d'attractivité et de dynamisme pour notre territoire. Il entend donc le défendre avec force comme il l'a fait pour le maintien de la réanimation contre le projet de spécialisation par pôle de l'Agence régionale de santé (ARS). Il a toujours pris la défense de l'hôpital. Concernant le stationnement, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pourra intervenir dans l'aménagement des abords notamment en lien avec les transports publics. Une présentation sera faite à la presse. Il informe qu'un chantier de plus de 300 000 € est en cours. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse prendra en charge l'aménagement des arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce projet sera présenté la semaine prochaine. Il invite les conseillers à y être présent. Il est prévu d'améliorer l'accès et l'entrée de cet équipement. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse n'a pas pris une position favorable pour financer la partie stationnement. Tout d'abord les projets ne sont pas arrêtés. Il y a également un dossier en cours avec le devenir de la propriété Belhambra. On pourrait dans ce cas peut-être éviter un parking sur plusieurs étages. Le dernier conseil de surveillance, auquel Monsieur Gilbert PIBOU était présent, a questionné la CAPG.

Concernant le logement social, il estime que Monsieur Paul EUZIERE a une position divergente de la sienne et veut beaucoup plus de logements sociaux sur la commune. Il préfère travailler sur la requalification et la densification des sites existants. Il y a une loi qui s'impose à nous et qui se traduit par de lourdes pénalités financières. Il souhaite travailler pour qualifier des logements qui sont des logements sociaux de fait, mais qui ne sont pas reconnus par l'Etat comme tels. Il faut que les différents bailleurs puissent trouver des solutions pour être reconnus comme logements sociaux sans en ajouter et sans bâtir dans tous les sites encore disponibles.

Monsieur Paul EUZIERE répond qu'il faut faire des logements en accession et en locatif, mais dément vouloir bétonner toutes les parcelles libres, contrairement à ce qui se fait à Grasse.

Monsieur le Président répond que le futur PLU prévoit de protéger les espaces naturels dont 70 hectares de plantes à parfum, l'histoire de Grasse. Pour le financement des bailleurs sociaux, il est vrai qu'ils sont en attente en matière de participation financière. Il souhaite que le futur gouvernement assouplisse les règles de cette loi notamment pour les pénalités. Il n'est pas juste que la commune soit carencée alors que d'autres communes payent des indemnités qui quittent le territoire et servent à financer des projets dans d'autres départements, dans les Bouches-du-Rhône. Il informe plaider la création d'un service d'aide à la pierre pour bénéficier de ces pénalités pour financer du logement sur notre territoire. Il faudra un changement de gouvernement et que ce nouveau gouvernement prenne des positions différentes.

Monsieur Paul EUZIERE rappelle que c'est en marche.

Monsieur Stéphane CASSARINI prend la parole. Notre Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'est formée il y a trois ans et force est de constater que nous croulons sous les dettes. Si nous croulons sous les dettes, c'est que la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence a été mal gérée, le funiculaire, Symrise et les emprunts toxiques. Nous mettrons des années à éponger ces dettes. Cette fusion n'a finalement pas d'autre objectif que de faire partager ces dettes. Depuis 3 ans, nous n'avons porté aucun grand projet. Normalement, une agglomération de plus de 100 000 habitants doit porter un grand projet. Les projets présentés sont discutables. Si on nous présente seulement des projets comme le parking qui servent à rendre aux communes les recettes qu'elles apportent. Notre communauté n'existe donc pas. La salle du haut pays est positive. En ce qui concerne la piscine de Peymeinade, c'est un sujet important. Lorsque la Communauté de communes des Terres de Siagne a fusionné, elle est arrivée sans aucune dette avec en revanche un projet de centre nautique. Le terrain à Peymeinade était même réservé. Sauf que la fusion a empêché de réaliser cette piscine. On nous a dit qu'on ferait un plan nautique, qu'on verra peut-être un jour. L'autre priorité, c'est la route entre Peymeinade et Grasse qui concerne 20% des habitants. Trois ans que nous sommes élus, et toujours rien. On nous a fait voter la promesse de trois TCSP. Aujourd'hui rien n'est fait. On n'a même pas lancé l'étude préliminaire. Cette communauté elle est morte avant de naître. Les cocues dans l'histoire ce sont les communes de l'ancienne Communauté de communes des Terres de Siagne. La route en direction de Peymeinade et Grasse on verra peut-être à la prochaine élection.

Monsieur Jean-Paul HENRY dénonce le fait qu'on dise que cette communauté ne fait rien. Dans le haut pays, il s'est passé beaucoup de choses, la déchetterie, la maison de santé, la station de ski, l'entretien des routes, le projet de salle, l'agriculture, etc. Les communes du haut pays ne regrettent pas leur adhésion à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse où ils se sentent considérés et ont des choses à apporter.

Monsieur Jean-Marc DELIA réplique qu'il faut faire attention quand on dit que l'agglomération est morte. Il n'entend pas du tout ce type de propos dans les séances de travail des commissions. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ce sont des services qui fonctionnent tous les jours pour les ordures ménagères, les transports des usagers et des scolaires, la jeunesse, etc. La Communauté de communes des Terres de Siagne n'aurait jamais pu financer le déploiement de la fibre optique. C'était une communauté concentrée sur les services. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a pris en charge la réforme des rythmes scolaires. Le projet d'agrandissement de La Festre a pu aboutir. Il fait part de sa fierté de se mettre au service de ce territoire.

Monsieur Stéphane CASSARINI répond qu'on peut être « cocu et content ».

Monsieur le Président regrette que Monsieur Stéphane CASSARINI tienne ces propos.

Monsieur Robert MARCHIVE fait part de sa lassitude d'entendre que c'est la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence qui était mal gérée. Les communes de l'ancienne Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence apportent des recettes importantes. Il y a eu des erreurs de gestion, mais ce sont les anciennes communes de Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence qui payent. L'ancienne Communauté de communes des Terres de Siagne ne pouvait même pas faire des investissements.

Messieurs François BALAZUN et Claude BLANC font remarquer que la Communauté de communes des Terres de Siagne n'avait pas de dette car elle ne pouvait emprunter, car elle avait une durée limitée et non pas en rapport avec une mauvaise capacité à emprunter ou des emprunts toxiques. Elle a transféré des services qui représentent également une charge, notamment pour le personnel. Chacun a contribué à charger la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. On prend l'héritage comme il est.

Monsieur Jean-Marc DELIA explique qu'on ne croûle pas sous les dettes. Fonds de soutien déduit, la capacité de désendettement est de 6,7 ans, ce qui est un bon ratio. Beaucoup de foyers aimeraient être dans cette situation.

Monsieur Stéphane CASSARINI précise que ses propos ne visaient pas personnellement Monsieur Jean-Marc DELIA.

Monsieur Fabrice LACHENMAIER ajoute que la Communauté de communes des Monts d'Azur n'avait pas une durée limitée. Elle avait un projet de territoire assez ambitieux avec de nombreux projets. Il a fallu faire des arbitrages. Il demande que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse assume toutes les dettes héritées même les plus inattendues. Il demande que tous les projets d'investissement soient assortis d'une étude des coûts de fonctionnement.

Monsieur le Président souligne que la gestion de la pépinière d'entreprises, l'opération d'hôtel d'entreprises, les travaux du Théâtre de Grasse, la salle de Valderoure dont le projet a été revu, le centre de loisirs de Cabris, l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne, les travaux sur les zones d'activités (Carré, Marigarde, La Festre, Sainte Marguerite, etc.) et le centre technique de Malamaire sont de beaux projets pour notre territoire. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a également pris en charge des projets en délégation de maîtrise d'ouvrage, comme par exemple l'adduction d'eau potable d'Escragnolles, plusieurs stations d'épuration, etc. On n'aurait jamais pu faire tous ces projets seuls. Le projet du Transport Commun en Site Propre est compliqué, mais nous avançons. Nous avançons sur tous les dossiers. Il fait part de sa fierté pour les projets réalisés.

Le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

**Le Président**

*J. Viaud*

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20170210-DL2017\_001-DE  
Regu le 17/02/2017

AR PREFECTURE

006-200039857-20170210-DL2017\_001-DE

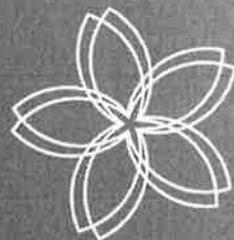
Regu le 17/02/2017

---

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

---

PRESENTE EN CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FEVRIER 2017



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération

Vu pour être annexé à la convocation du conseil de communauté du 10 février 2017

Vu en commission des finances le 27 janvier 2017



## Table des matières

INTRODUCTION	4
CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D' ORIENTATION BUDGETAIRE	5
ORGANISATION ET PUBLICITE DU DEBAT	5
CONTENU DU RAPPORT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES	5
LE CONTEXTE NATIONAL	7
UNE REPRISE ECONOMIQUE FRAGILE	7
LA SITUATION DU SECTEUR PUBLIC	7
LOIS DE FINANCES ET AUTRES DISPOSITIONS FINANCIERES 2017 :	
PRINCIPALES EVOLUTIONS POUR LES COMMUNAUTES D' AGGLOMERATION	8
ETAT DES LIEUX AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2017	10
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
PRODUITS DES SERVICES	12
FISCALITE	12
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
CHARGES A CARACTERE GENERAL	17
CHARGES DE PERSONNEL, STRUCTURE DES EFFECTIFS, ELEMENTS DE REMUNERATION ET TEMPS DE TRAVAIL	19
ATTENUATION DE PRODUITS	24
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24
CHARGES FINANCIERES/INTERETS DE LA DETTE	26
ZOOM SUR L' IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NOTRE	27
INVESTISSEMENTS - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES	28
RECETTES D' INVESTISSEMENT	30
LA DETTE AU 1ER JANVIER 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE	31
BUDGET PRINCIPAL :	31
PROFIL D' EXTINCTION DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL	33
ZOOM SUR BUDGET ANNEXE	35
Liste des Contrats en Cours / Budget Principal et Budget Annexe	36
CAPACITE D' INVESTISSEMENT	37
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - EVOLUTION PREVISIONNEL DE L' EPARGNE ET DE L' ENDETTEMENT	37
CONCLUSIONS	39

## Introduction

Ce rapport d'orientation budgétaire est le support du troisième débat d'orientation budgétaire de la CAPG. Cette collectivité est issue de la fusion de trois communautés : la communauté de communes des Monts d'Azur, la communauté de communes des Terres de Siagne, la communauté d'agglomération du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence. Elle a également repris une partie des activités de deux syndicats : Sillages (transports urbains) et Sivades (déchets). A ce titre, elle avait été dispensée de tenir un débat d'orientation budgétaire en 2014.

Pour l'analyse de la situation financière de la CAPG, il convient de tenir compte des modifications de son champ de compétences et de ses services, nombreuses depuis sa création.

Depuis la fusion, la CAPG s'est ainsi vu confier de nouvelles compétences, par exemple l'aménagement numérique avec le financement d'un important chantier de déploiement du réseau très haut débit, la politique de la ville, la jeunesse pour la commune d'Auribeau, espace activités. La CAPG a également mis en place un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CAPG est dotée de statuts et d'une définition de l'intérêt communautaire. Auparavant, la CAPG était soumise à un régime de transition caractérisé par une superposition des compétences des anciennes communautés dissoutes.

En 2017, la CAPG exerce de nouvelles compétences en application de la loi NOTRe :

- Gestion complète des zones d'activités,
- Politique commerciale d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme,
- Maisons des services publics,
- Aires d'accueil des gens du voyage.

Par ailleurs, la compétence « déchets » est désormais une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. En 2018, la CAPG exercera la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). En 2020 au plus tard, la CAPG exercera la compétence eau et assainissement (y compris le pluvial en agglomération).

Après trois années d'existence, il est désormais pertinent d'établir des analyses rétrospectives ce qui permet de mettre en perspective les évolutions attendues en 2017.

## CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Organisation et publicité du débat

---

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) de la CAPG doit obligatoirement se tenir dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

La convocation adressée aux conseillers communautaires pour la séance du 10 février 2017, au cours de laquelle il est procédé au débat d'orientation budgétaire 2017, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil de communauté dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département ; il fait l'objet d'une publication.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 - art. 1, le rapport sera transmis par la CAPG aux maires des 23 communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il sera mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

### Contenu du rapport d'orientations budgétaires

---

La CAPG comprend une commune de plus de 10 000 habitants. Par conséquent, le présent rapport doit obligatoirement comprendre les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport comporte plus spécifiquement notamment les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la CAPG portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec les communes membres,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations précédentes devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Les informations relatives au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, à la structure des effectifs ;

- Les informations relatives au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

- Les informations relatives au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, à la durée effective du travail dans la commune ;

- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

## LE CONTEXTE NATIONAL

Une reprise économique fragile

Les prévisionnistes anticipent une légère reprise de l'activité économique en 2017 s'appuyant sur le redressement des exportations allemandes, une hausse des indicateurs de consommation, dont les crédits à la consommation accordés aux ménages et un mouvement de raffermissement des prix dans la zone euro. Sur ce dernier point, on remarque même une poussée inflationniste en Allemagne depuis fin 2016.

En France, les dépenses des ménages continuent de progresser. La hausse du prix de l'énergie est compensée par un maintien des prix des produits alimentaires. Les exportations ont enregistré un rebond en novembre 2016 et semblent orientés à la hausse après une période particulièrement morose. En revanche, le taux de change en défaveur de l'euro contribue à creuser le déficit de la balance commerciale. La réserve fédérale américaine a relevé son taux directeur et annoncé de nouvelles hausses en 2017. En revanche, la Banque Centrale Européenne n'a pas modifié ses taux directeurs. La BCE table sur une croissance du PIB de 1,7% en 2017.

On note également des signes de reprise des investissements du secteur privé, reprise qui se traduit notamment par une hausse des emprunts contractés. La situation économique demeure cependant incertaine et potentiellement fragile avec de nombreuses incertitudes, comme par exemple les effets de la remontée des prix du pétrole, du Brexit ou de la mise en œuvre du programme économique de Donald Trump. Pour l'instant, les milieux financiers et économiques réagissent favorablement à ce programme. La situation économique peut également être potentiellement affectée par des événements graves en lien avec le conflit syrien et l'instabilité de cette région ou des actes terroristes menés sur le territoire européen.

L'hypothèse retenue par l'Etat français est une inflation à 0,8% et une croissance de 1,5%.

La situation du secteur public

Les objectifs d'évolution de la dépense locale sont fixés comme suit :

	Collectivités locales	Communes
Total des dépenses	+ 2%	+ 2,1%
Dont fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,3%

Ces objectifs sont en-deçà des objectifs du programme de stabilité (+1,1%)

Ces données donnent un ordre de grandeur de l'évolution des dépenses à rechercher pour la CAPG.

## Lois de finances et autres dispositions financières 2017 : principales évolutions pour les communautés d'agglomération

Les lois applicables aux budgets 2017 des communautés n'impliquent pas de grands changements mais une série d'ajustements et le ralentissement de la baisse de la DGF et de la progression du FPIC. Une des mesures phare est la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ; cette disposition n'a pas d'impact direct sur les finances des collectivités mais obligera les services chargés de la paye des agents à d'importantes modifications.

Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire principalement les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles, passe de 2062 en 2016 à 1263 en 2017, soit un mouvement inédit de fusions de territoires. Les trois quart de ces collectivités ont désormais une fiscalité professionnelle unique ou mixte. Il s'agit d'un profond bouleversement du paysage intercommunal. On ne connaît pas avec précision les répercussions sur les mécanismes de péréquation financière à l'échelle nationale entre ces collectivités et notamment l'impact sur la DGF, le FPIC et les dotations de compensation.

### Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'effort demandé aux collectivités territoriales pour la contribution au redressement des finances publiques est réduit de moitié au niveau national comme cela avait été annoncé par le chef de l'Etat. Il s'agit cependant bien d'une baisse supplémentaire qui se cumule avec celles des années précédentes et qui ne sera pas uniforme selon les collectivités. En 2017, la ponction représente 1,24 % des budgets de fonctionnement des communautés et métropoles. L'enveloppe a été réajustée pour tenir compte des recompositions intercommunales à hauteur de 70 millions. Ce montant avait été perdu par les communautés d'agglomération au bénéfice des métropoles.

Il est à craindre que la baisse de la DGF se poursuive pour les exercices suivants. La réforme de la DGF, un temps envisagée, est repoussée à 2018 et semble au point mort. Le renouvellement électoral ne permet aucune visibilité sur ce point pourtant essentiel.

### Dotations de compensation

Outre la DGF, les dotations de compensation font également l'objet de ponctions, ce qui réduit les recettes des collectivités. Ces dotations sont mises à contribution pour alimenter l'enveloppe de DGF et les mécanismes de péréquation par un jeu de vases communicants défavorable aux collectivités.

Par ailleurs, les allocations compensatrices sont utilisées comme variables d'ajustement avec un taux de minoration annoncé de -21,5 % soit le double de 2016 avec une incidence forte du problème de retard de rattrapage de l'exonération de demi-part des veuves ayant un impact sur le produit de taxe d'habitation. Au titre des compensations incomplètes d'abattement, on remarque celle liée aux quartiers contrats de ville compensée à seulement 40%.

### Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2017, l'enveloppe globale de ce fonds est gelée à 1 milliard d'euros. Pour mémoire, ce fonds est passé progressivement de 150 millions en 2012 à 1 milliard en 2016. Il avait vocation à augmenter à nouveau en 2017, mais compte-tenu des difficultés des collectivités déjà touchées par les pertes de DGF et de l'imprévisibilité grandissante de sa répartition du fait

des très nombreuses fusions en 2017, il a été décidé de marquer une pause. Ce fonds devrait cependant continuer sa progression en 2018, sauf changement de politique du fait d'une alternance. La réglementation en vigueur prévoit toujours pour 2018 que les ressources du fonds soient fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre. En ce qui concerne le montant individuel à payer ou recevoir pour chaque territoire, c'est le grand flou. Le montant global national est gelé, mais les montants individuels des communautés vont souvent fluctuer et parfois de façon significative. Le mouvement massif de recompositions intercommunales bouleverse les ratios utilisés pour la répartition de ce fonds et le classement des collectivités entre elles. Selon l'ADCF, « *la complexité des paramètres de calcul et surtout leur interactivité rendent toutes prévisions délicates. L'absence totale de simulations de la part de la DGCL constitue un handicap majeur, d'autant plus que cette année le fichier des données de la DGF de 2016, qui permettait d'analyser la situation d'ensemble n'a pas été communiqué.* » Par ailleurs, les règles de répartition du FPIC entre communes d'une même communauté ont été modifiées pour mettre fin au traitement de faveur dont pouvaient bénéficier certaines communes « riches » dans les intercommunalités « pauvres ». Aucun mécanisme n'est prévu pour plafonner les hausses que subiront certains territoires, notamment ceux qui ne changent pas de périmètre entre 2016 et 2017.

#### Fiscalité locale et Valeurs locatives

Mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : + 0,4% tenant compte de l'inflation (contre +1% en 2016). A noter : dès 2018, c'est le taux d'inflation réel qui s'appliquera. Les communes peuvent désormais moduler la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires entre 5 % et 60 %, ce qui aura indirectement un effet sur la part de taxe perçue par les intercommunalités.

Le chantier de révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels prévoit une intégration des données révisées dans les bases de fiscalité directe locale à compter de 2017. La révision devrait s'effectuer, au global, à produit quasi-constant pour les collectivités territoriales. Cependant, les effets de lissage auront un impact impossible à quantifier année après année. La garantie d'un produit constant pour la collectivité implique qu'il y aura des « gagnants » et des « perdants » de la réforme malgré la mise en place d'une procédure d'échelonnement. Cette réforme suscite ainsi des inquiétudes liées à un impact négatif sur les commerces traditionnels de centre-ville et positif sur les grandes surfaces de périphérie. Ce ne devrait cependant pas être le cas pour le centre ancien de Grasse, car les petits commerces peuvent y bénéficier d'une exonération de cotisation foncière en lien avec le classement en quartier prioritaire contrat de ville. Les services fiscaux doivent transmettre aux collectivités un fichier annuel des locaux commerciaux et professionnels qui n'ont pas fait l'objet d'une imposition de la CFE, afin d'optimiser la perception de la taxe sur les friches commerciales.

#### Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

En matière de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), il est prévu une territorialisation du produit tenant compte de la consolidation fiscale des groupes. Cette réforme produira ces effets concrets pour les recettes des collectivités en 2018. Un mécanisme de garantie est prévu.

#### Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Les surfaces commerciales supérieures à 2500 m<sup>2</sup> devront payer d'ici le 15 juin un acompte de 50% sur la TASCOM 2018 qui sera affecté aux communes et communautés.

Une disposition a été adoptée pour éteindre les contentieux engagés par les collectivités contre l'Etat car celui-ci avait diminué la CPS et la dotation de compensation qu'il distribuait au bloc communal à la suite du transfert de la TASCOM à ce dernier. La CAPG fait partie des collectivités qui ont présenté un recours.

#### Versement transport (VT)

Pour le versement transport une enveloppe de 81,5 millions est prévue pour compenser les pertes de recettes liées au relèvement des seuils d'assujettissement au VT de 9 à 11 salariés.

#### Fonds de soutien à l'investissement local & Contrats de ruralité

Conscient des difficultés des collectivités pour financer les investissements, l'Etat pérennise en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et le porte à 1,2 milliard d'euros dont 580 millions à engager en 2017 (contre 1 milliard en 2016). Les priorités retenues sont : la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, les infrastructures en faveur de la mobilité ou du logement, le numérique, la téléphonie mobile et les équipements nécessaires du fait de l'augmentation du nombre d'habitants. Une partie de l'enveloppe est dédiée aux secteurs ruraux. Le budget pour financer les contrats de ruralité est de 216 millions d'euros.

#### Fixation des attributions de compensation

La loi de finances prévoit des modalités d'assouplissement concernant la révision des attributions de compensation en cas d'évolution de périmètre et de fusion. Il est également prévu de pouvoir voter des attributions dites « d'investissement », c'est-à-dire de donner aux communautés qui le souhaitent la possibilité d'affecter en section d'investissement une partie du montant de l'attribution de compensation. Il est également prévu en cas de désaccord sur le montant des attributions de compensation d'avoir recours à l'arbitrage du Préfet. Enfin, les EPCI devront produire tous les cinq ans un rapport mesurant l'évolution du coût des charges transférées au regard des attributions initialement calculées.

## ETAT DES LIEUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

A la date du débat d'orientation budgétaire, le compte administratif 2016 n'est pas clôturé et adopté. Cependant, on dispose de projections de résultats 2016 qui permettent d'apprécier la situation actuelle de la collectivité et de la comparer à 2014 et 2015, premières années de fonctionnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Il convient de rappeler que la structure du résultat 2014 est « faussée » par les opérations consécutives à la dissolution du SIVADES et de SILLAGES et la reprise de leurs résultats fonctionnement + investissement dans la seule section de fonctionnement.

L'exercice 2016 présente un résultat projeté cumulé de 2,6M€ qui traduit les efforts opérés sur la section de fonctionnement avec la maîtrise des charges à caractère général et des frais de personnel. En Investissement, la prudence dans la réalisation des opérations d'équipements associée à un rattrapage de FCTVA sur l'espace culturel de la Roquette et la réalisation d'un emprunt à taux Zéro pour le financement de l'Hôtel d'Entreprise permet de dégager un solde positif qui vient diminuer le déficit antérieur.

Ces résultats vont venir contribuer à l'autofinancement du budget 2017.

	2014	2015	2016 (estimée)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 978,76	1 264 764,76	543 586,93
REPORT R002	10 549 853,84	1 686 026,19	2 950 790,95
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 638 832,60	2 950 790,95	3 494 377,88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 571 636,36	11 072 007,06	966 481,18
REPORT D001	- 6 381 170,01	- 12 952 806,37	- 1 880 799,31
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 12 952 806,37	- 1 880 799,31	- 903 558,33
RESULTAT CUMULE	1 686 026,23	1 069 991,64	2 590 819,55

## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, les recettes vont continuer à se dégrader avec une nouvelle perte d'environ 2 millions d'euros principalement du fait de la nouvelle baisse de DGF et de la hausse du FPIC.

### Produits des services

---

Les produits de services devraient rester stables à 3M€ en 2017. En 2016, la CA du Pays de Grasse avait consenti un effort de revalorisation sur sa politique tarifaire. En 2017, les tarifs ne devraient pas ou peu être valorisés à la hausse en accord avec la faible inflation constatée. Il est proposé de tabler sur une stabilité de ces recettes pour la préparation du budget. Il est escompté une confirmation du bon dynamisme des ventes de la boutique du Musée (+20% en 2016). En ce qui concerne le Musée et les Jardins, la fréquentation touristique internationale reste toutefois tributaire du contexte sécuritaire.

### Fiscalité

---

#### Taxes entreprises et ménages

A la date du débat d'orientation budgétaire, les bases fiscales prévisionnelles 2017 ne sont pas encore connues avec précisions. On relève cependant les tendances suivantes :

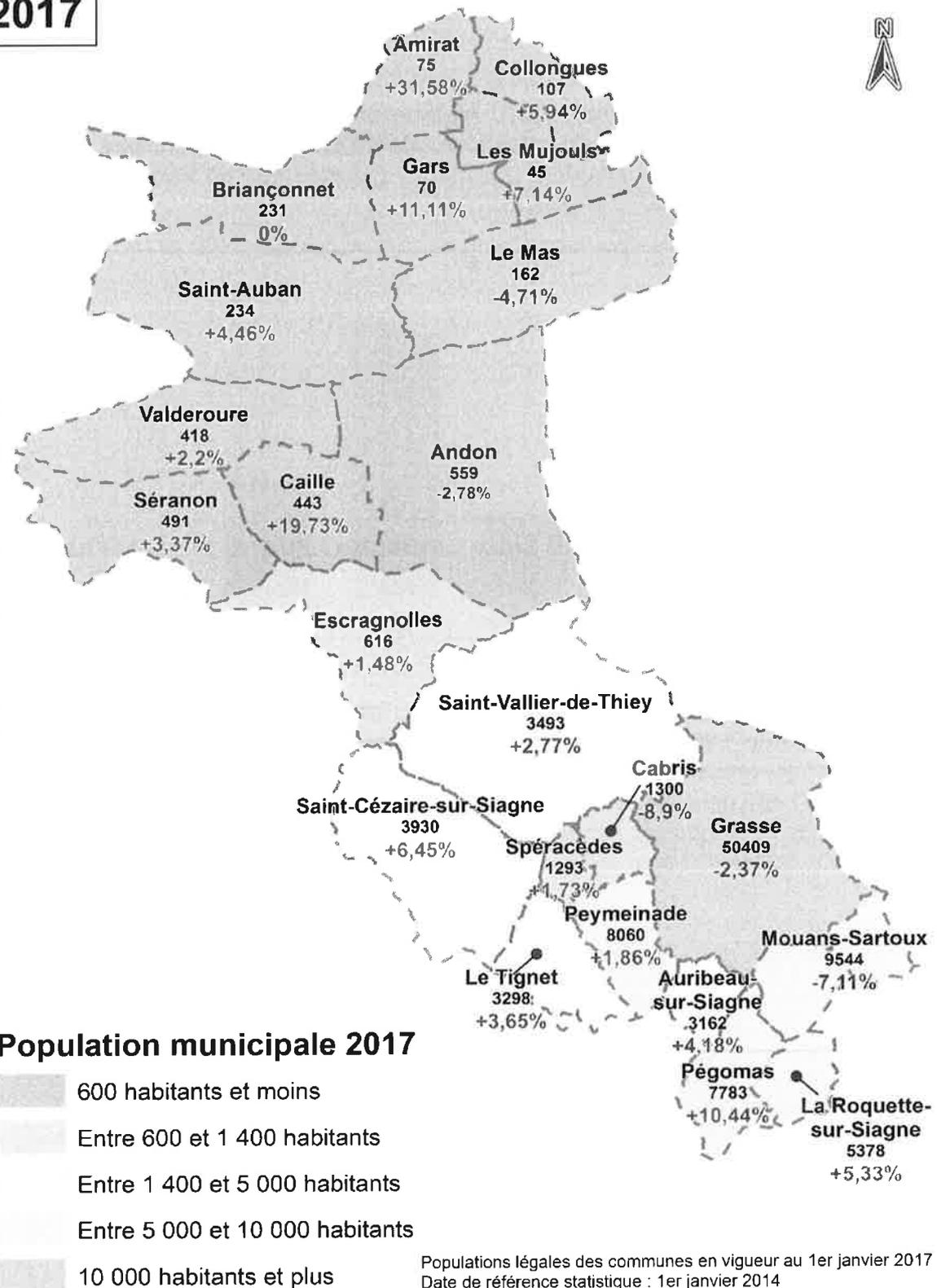
- La Collectivité s'attend à un produit de CVAE (cotisation assise sur la valeur ajoutée des entreprises) en hausse de 2,6% en 2017 par rapport à 2016, ce qui confirme la reprise sur le territoire de Pays de Grasse après un recul en 2016 de - 0,8% par rapport à 2015.
- Les bases « valeur locatives » des 4 taxes de l'intercommunalité ne sont pas connues, le coefficient de revalorisation est a été fixé en loi de finances pour 2017 à + 0,4% (+1% en 2016), soit une hausse du produit fiscal en volume de + 104K€.

La faible progression des bases des taxes ménages (Taxe d'habitation, Foncière) confirme un ralentissement en lien avec le tassement démographique constaté dans le territoire (ralentissement du rythme des constructions notamment). Voir le paragraphe Taxe Enlèvement Ordures Ménagères pour plus de détails sur l'évolution de la taxe foncière depuis 2014.

## Evolution de la population municipale de 2014 à 2017 sur la CAPG

2017

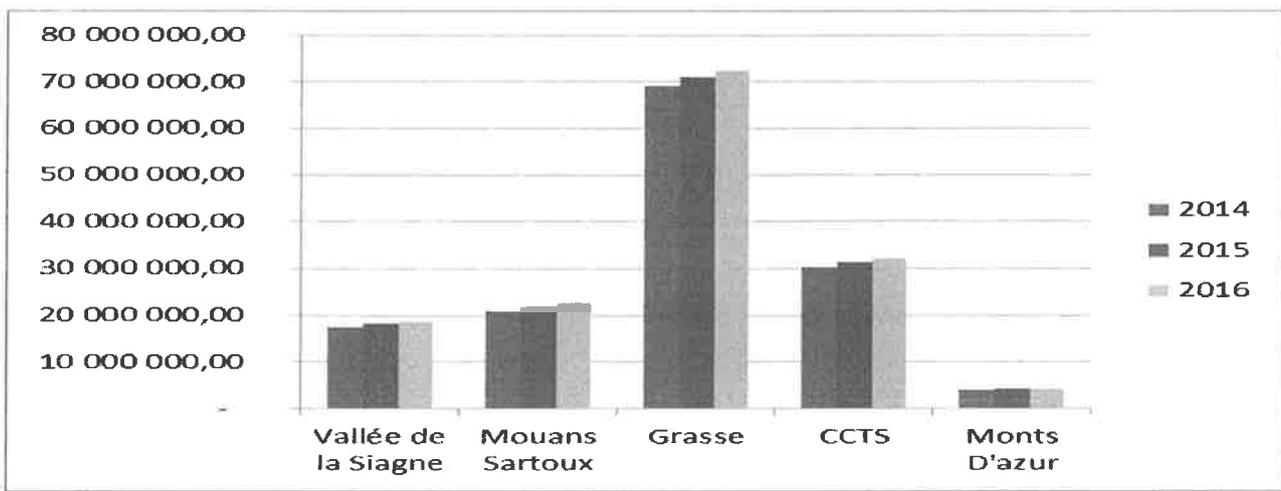
Sources : Données "Population" - @NSEE | BOTOPO@v2 - 2011 - @IGN/PFAR CRIGE 2014 | Cartographie : SIGAL - @CA du Pays de Grasse - 01/2017



Légende : % en vert les communes dont la population a augmenté, % en rouge communes dont la population a baissé

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Cette taxe est assise sur le foncier bâti, répartie en 5 zones sur le territoire de Pays de Grasse. La progression des bases de cette taxe ralentit en lien avec les bases ménages. Sans modification des taux de contribution, la variation projetée devrait s'établir autour de 1,5% (revalorisation et augmentation physique).

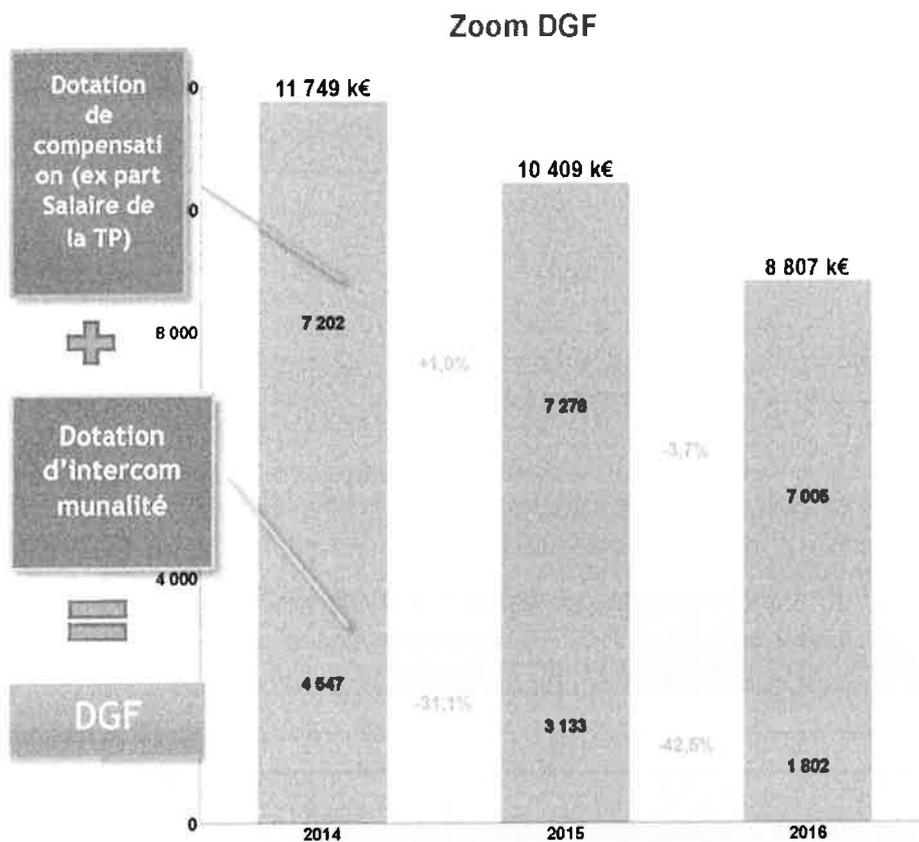


### Versement transport

Les entreprises étaient jusqu'alors soumises au versement transport dès lors qu'elles comptaient plus de 9 salariés. En 2016, ce seuil a été porté à 11 salariés. Un mécanisme de compensation est prévu avec un versement trimestriel. Le montant annuel projeté pour bâtir le budget 2017 est de 9,2M€ en 2017, soit une prévision de recette stable. Cependant, un audit des bases de versement transport est en cours ce qui devrait permettre d'améliorer le recouvrement de cette charge sociale.

## Dotations, subventions et participations

Une perte d'environ 0,8 millions de dotation globale de fonctionnement est attendue pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse liée à la contribution au redressement des finances publiques et à la baisse de la population.



Ce montant est considérable au regard de la structure financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. De plus, cette perte succède à des années consécutives de baisse. Les pertes de recettes se cumulent.

Cette perte de dotation n'est pas précisément mesurable à ce stade, car les mouvements de création de métropoles et de nouvelles intercommunalités vont faire bouger les lignes de comparaison qui servent au calcul de ces dotations. A titre d'exemple près de la moitié des intercommunalités auront disparu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ce qui va impacter les critères et volume de DGF à répartir

entre intercommunalités.

### Evolution DGF CAPG

		Variation brute cumulée depuis 2014	dont contribution au redressement des finances publiques	Contribution cumulée depuis 2014
DGF 2014	11 748 728 €		-482 800 €	-482 800 €
DGF 2015	10 409 057 €	-1 339 671 €	-1 186 372 €	-1 669 172 €
DGF 2016	8 808 937 €	-2 939 791 €	-1 216 282 €	-2 885 454 €
DGF 2017 Estimée	8 008 937 €	-3 739 791 €	-800 000 €	-3 685 454 €

En 2016, la collectivité a touché un reliquat de Fonds Social Européen concernant le Plan Local d'Insertion par l'Emploi à hauteur 1M€ ce qui vient clore le dispositif. En 2017, les dotations attendues pour l'emploi sont de 300K€, soit une baisse de 700K€ correspondant à la sortie du dispositif désormais géré à l'échelon départemental.

A noter également que depuis 2016, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse encaisse et reverse à la régie Sillages une subvention du conseil départemental liée aux transports scolaires (montant d'environ 590 k€) qui était auparavant versée directement à la régie à titre transitoire. Cette somme s'inscrit en recettes et dépenses. En 2016, cette subvention a été touchée et reversée deux fois, pour 2015 et 2016, en 2017 Pays de Grasse ne touchera (et ne reversera) que pour l'exercice en cours.

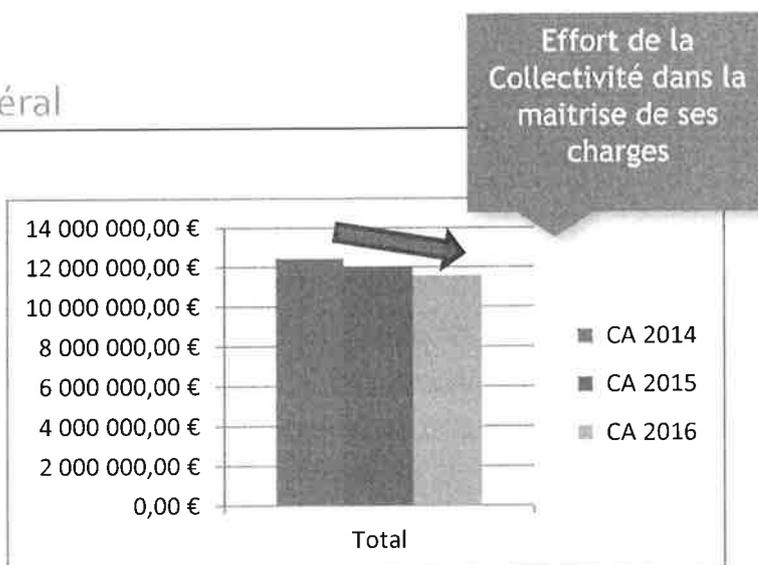
## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est demandé aux collectivités locales de ralentir la progression de leurs dépenses de fonctionnement voire de les réduire afin d'éviter de compenser la baisse des dotations par une augmentation de la fiscalité ou un recours à l'emprunt. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a entamé un plan d'économies en 2016 et doit le poursuivre et l'accentuer en 2017 pour faire face à cette difficulté.

Depuis 2014, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en variation annuelle d'environ 0,6% par an, contre 1% pour les recettes réelles de fonctionnement.

## Charges à caractère général

Depuis 2014, un effort important a été porté sur la réduction des charges externes comme le démontre le graphique ci-contre. Ces charges à caractère général ont baissé de -3,5% entre 2015 et 2016 à périmètre constant de dépenses et malgré les transferts de compétence.

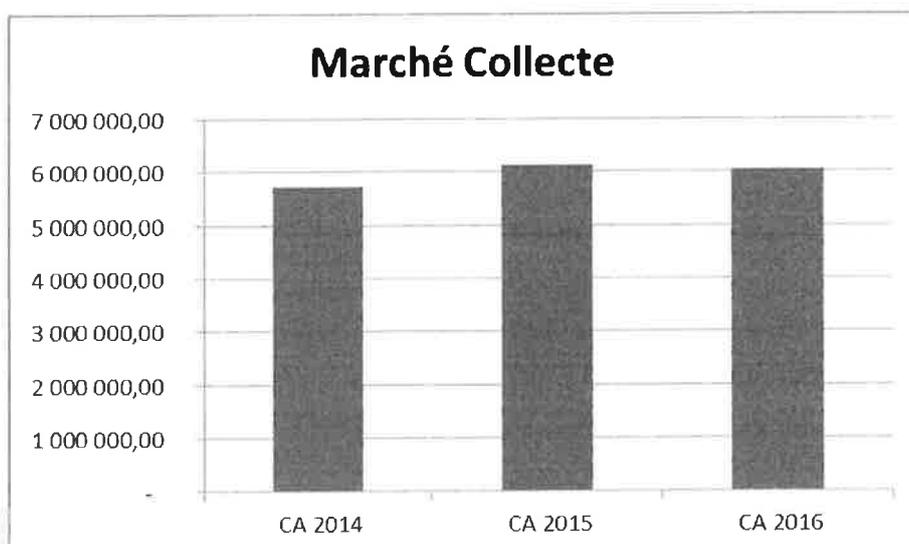


Ce poste de dépense doit continuer d'être contenu malgré une inflation prévue à 0,8% en 2017.

## Marché de collecte :

Le principal poste de dépenses des charges externes est celui du marché de collecte estimé à 6,6M€. Le marché de la collecte des ordures ménagères, qui représente près de 55% des charges à caractère général, évolue de la façon suivante depuis 2014 :

A noter qu'en 2014, une partie de la charge de traitement avait été comptabilisée en prestation de service pour 859K€ (retraitée dans le graphique).

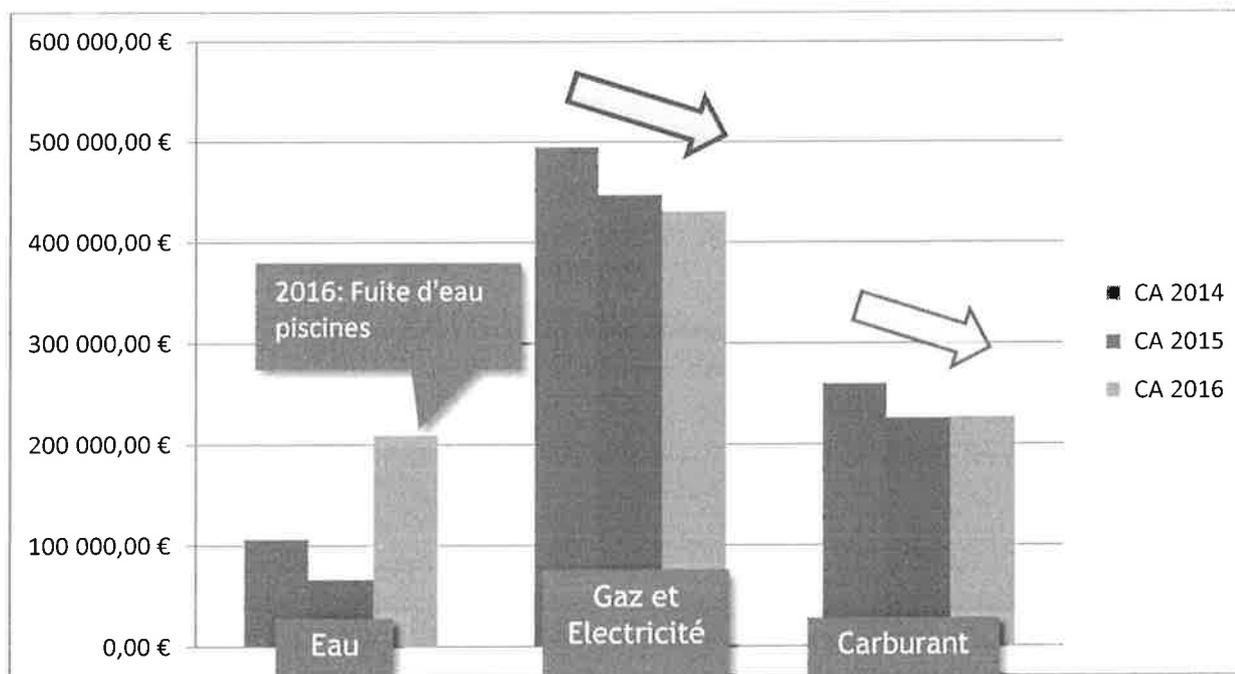


En 2015 et 2016, le montant de la prestation de Collecte s'élève à environ 6,2M€.

Au cours de l'année 2017, le nouveau marché de Collecte « Grasse - Vallée de la Siagne », entrera en vigueur. La dépense 2017 augmentera d'environ 500 000€ mais une partie de cette hausse sera compensée par les baisses de dépenses d'investissement, car le marché intègre des prestations de location bacs et de colonnes.

Il est précisé que cette charge rentre dans l'équilibre de détermination du taux de TEOM, par zone définie sur le territoire de CAPG, en tenant compte également des coûts de traitement (SMED et UNIVALOM) et de collecte en régie.

### Coûts des fluides



La Collectivité a mis en place un vaste plan d'économie d'énergie sur l'ensemble de ses bâtiments publics, avec notamment la signature d'un contrat de partenariat avec son fournisseur le contrat de performance énergétique, contre environ 500K€ d'investissements réalisés en 2014 concernant l'isolation et la mise en place de lumières à économie d'énergie, s'est engagé à réduire la facture de gaz et électricité.

Concernant la consommation d'eau, en 2016, la collectivité a dû faire face à d'importantes fuites survenues en 2015 et 2016 à la piscine altitude 500. Ces fuites ont toutes été réparées et des remises pour fuites ont été obtenues pour 2015 et sont en cours d'obtention pour 2016.

Concernant le carburant, le Pays de Grasse a réussi à maîtriser ses dépenses relatives à sa flotte de véhicules, en 2017, grâce au pool de véhicules partagés et à la baisse du prix du carburant. A noter que des acquisitions de véhicules électriques sont envisagées pour ce pool.

Concernant les charges à caractère général, à titre d'exemple, des efforts ont été entrepris sur les postes suivants :

- L'entretien des bâtiments publics a baissé entre 2014 et 2016 de - 9,8% soit près de 100K€
- Les frais de locations (immeubles, photocopieurs...) ont été réduits de - 15,8% entre 2014 et 2016 soit -60K€.
- Les frais d'assurance ont été réduits de -26% à 102K€ en 2016 contre 127K€ en 2014.

- De même les frais de formation et documentation générale ont été réduits entre 2014 et 2016 de -16,2% à 73K€.

Ces postes témoignent de l'effort entrepris par les services dans le cadre de l'optimisation des dépenses à caractère général sur le fonctionnement de la Collectivité depuis 2014. Les objectifs fixés pour le budget 2017 est de continuer à contenir ces charges de fonctionnement au moins aux niveaux de 2016, et à rechercher toutes les pistes d'économies (à service rendu identique).

## Charges de personnel, structure des effectifs, éléments de rémunération et temps de travail

### Structure des effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CAPG emploie 537 agents selon le détail suivant :

	Catégories			Total	
	A	B	C		
Stagiaires et titulaires fonction publique	37	57	266	360	67%
Contractuels	9	8	95	112	21%
Emplois aidés			47	47	9%
Activités accessoires				5	1%
Professeurs des écoles /vacations périscolaire				13	2%
<b>Total en nombre</b>	<b>46</b>	<b>65</b>	<b>408</b>	<b>537</b>	<b>100%</b>
<b>Total en pourcentage</b>	<b>9%</b>	<b>12%</b>	<b>76%</b>	<b>100%</b>	

Il convient de prendre en compte le fait que certains de ces 537 agents ne sont pas en position d'activité et ne sont donc pas rémunérés par la CAPG :

- 6 agents en congé parental,
- 20 agents en disponibilité,
- 3 en congés longue maladie ou longue durée.

Par ailleurs, 46 agents effectuent leur service à temps non complet (dont les 13 professeurs), 427 à temps complet. Un agent est allocataire d'une indemnité chômage.

La moyenne d'âge est de 39,85 ans, ce qui est plus jeune que la moyenne (44 ans dans la fonction publique territoriale) et limite les possibilités de compression de la masse salariale.

## Répartition des agents par domaines d'action

Décembre 2016	Nb agents	en %
Jeunesse	120	23%
Musées et Jardins	74	14%
Petite enfance	66	13%
Collecte déchets	54	10%
Direction, affaires générales et moyens généraux	48	9%
Construction, patrimoine	24	5%
Emploi, solidarité, politique de la ville	24	5%
Sports et piscines	23	4%
Maintien à domicile	16	3%
Culture, tourisme, Espace Vallée de la Siagne, Théâtre	17	3%
Urbanisme, droit des sols	11	2%
Action économique/Pépinière entreprises	9	2%
Environnement	8	2%
Aménagement, déplacements, habitat	9	2%
Communication	6	1%
Logement	6	1%
Développement numérique et information géographique	3	1%
<b>TOTAL</b>	<b>518</b>	<b>100%</b>

## Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 21,6% des charges de fonctionnement. Cependant, ce ratio souvent utilisé dans les communes a peu de sens dans les communautés d'agglomération, dans la mesure où le chapitre de dépense « atténuation de produits » est très largement supérieur à la moyenne. Cette répartition atypique des charges de fonctionnement est liée à l'importance des reversements de fiscalité aux communes membres, à la régie des transports ou aux syndicats de traitement des déchets. Ce poste est supérieur aux charges de personnel, ce qui est totalement atypique.

Entre 2015 et 2016, la hausse de la masse salariale a été contenue à 2,5%, soit un fort ralentissement par rapport aux années précédentes qui avaient été marquées par des transferts d'agents.

## Détail des Dépenses de personnel 2016 (partie rémunérations)

	Dépenses	Remboursements	Coût net
Traitement de base des agents publics	6 531 901,87 €		
Primes des agents publics	1 676 753,25 €	716 805,31 €	7 770 216,78 €
Bonification indiciaire	278 366,97 €		
Rémunération de base des contractuels	2 016 881,76 €	53 473,84 €	1 963 407,92 €
Primes contractuels	129 344,23 €		129 344,23 €
Rémunérations emplois aidés	748 005,94 €	440 108 €	307 897,94 €
Autres personnels extérieurs (communes)	221 121,28 €		221 121,28 €
Cotisations	4 727 778,53 €	38 060,21 €	4 689 718,32 €
Assurance statutaire	320 046,71 €	260 338,89 €	59 707,82 €
<b>TOTAL rémunérations</b>	<b>16 650 200,54 €</b>	<b>1 506 786,25 €</b>	<b>15 141 414,29 €</b>

Les remboursements concernent les cofinancements emplois aidés, les remboursements des communes ou des syndicats intercommunaux (PNR et SMGA) pour des mises à disposition d'agents ou de service (Grasse et Peymeinade) et les remboursements des délégués syndicaux mis à disposition du centre de gestion. Ces remboursements sont appelés à augmenter en lien avec le développement de la mutualisation communes/communauté d'agglomération. Les remboursements de cotisation concernent principalement des agents détachés. Les remboursements pour les contractuels correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie.

Avantages en nature : En janvier 2017, aucun agent ne bénéficie d'avantages en nature. Seul le DGS bénéficiait d'un logement et d'un véhicule. Les agents autorisés à remiser un véhicule à domicile s'acquittent d'une participation financière en contrepartie. Au titre des avantages, la CAPG dépense 268 000 € pour la participation employeur des chèques déjeuners.

En 2016, 8932 heures supplémentaires ont été effectuées pour une rémunération chargée de 152 676 €.

En 2017, la CAPG réduit sa couverture d'assurance pour les absences de ses agents (maternité, longue maladie, maladie de longue durée), ce qui se traduit par une économie de 155 k€. La forte hausse des taux a conduit à résilier certaines garanties devenues exorbitantes.

### Durée effective du travail

Depuis le 1er janvier 2017, un nouveau protocole d'aménagement du temps de travail s'applique. Il se substitue aux différentes organisations mises en place par les collectivités dont les agents ont été transférés à CAPG suite à la fusion et aux transferts de compétences.

Ce protocole transpose le cadre fixé par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

La durée de référence du travail effectif des agents de la CAPG est fixée à 35 heures par semaine ou une durée annuelle de 1 607 heures. La durée annuelle de travail peut être inférieure à 1 607 heures pour les agents affectés sur un service pour lequel des dérogations ont été instaurées, après consultation du Comité Technique, lorsque les missions et les cycles de travail imposent des sujétions particulières. Il s'agit de situations dans lesquelles des sujétions particulières de travail imposent des rythmes ou des conditions de travail que l'on peut considérer comme pénibles. (Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, art 2), comme à titre d'exemple : le travail de nuit, le travail de dimanche, le travail en horaires décalés, le travail en équipe, une modulation importante du cycle de travail et les travaux pénibles ou dangereux.

Cette harmonisation du temps de travail a été réalisée à effectifs constants donc sans augmentation de la masse salariale.

## Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2017

### Les modifications significatives attendues en 2017 :

- augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2%,
- éventuel transfert d'agents depuis une association dans le cadre d'un projet de régie (baisse subvention et augmentation des autres dépenses de fonctionnement),
- nouvelle équipe de direction suite au départ à la retraite du DGS,
- revalorisation du point en février : + 0,6%
- mise en œuvre de la réforme « PPCR » (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) qui se traduit par une refonte de certains grades et dans certains cas par un transfert prime>points d'où un effet cumulé avec la revalorisation du point,
- suppression des avancements à la durée minimale qui aura un effet modérateur à moyen terme sur le GVT.

### Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Tous les agents permanents bénéficient d'un entretien d'évaluation individuel qui s'inscrit dans une politique générale de gestion prévisionnelle des compétences. La CAPG est par ailleurs dotée d'un plan de formation qui permet d'accompagner les parcours professionnels et les éventuelles reconversions professionnelles.

La mobilité interne est favorisée au sein de la collectivité afin d'éviter les recrutements externes et afin de tenir compte des effets de la fusion. A titre d'exemple, en 2016, trois cadres ayant quitté la collectivité n'ont pas été remplacés grâce à une réorganisation interne.

Un second chantier d'harmonisation va être ouvert en 2017 en lien avec les représentants du personnel, celui du régime indemnitaire des agents. Son éventuel impact ne concernera que les exercices suivants.

## Atténuation de produits

En 2016, toutes les charges transférées ont été évaluées et sont venues corriger le montant des attributions de compensations pour l'exercice 2016 et 2017. A périmètre constant, le poste « attribution de compensation » sera diminué en 2017 de -279.286 € (une recette de fonctionnement pour 103.161 €). A noter que l'évaluation des charges liées aux nouvelles compétences (tourisme et zone d'activités) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 viendra à nouveau modifier le montant des attributions de compensation de 2017.

Le fonds national de garantie de la taxe professionnelle restera stable avec une contribution d'un montant de 2,8 millions d'euros.

Ce chapitre enregistre également le reversement d'une partie du Versement Transport à la régie Sillages (partie 1,25% de la contribution) qui sera maintenue à hauteur de 6,6M€ stable par rapport à 2016.

Enfin, en 2017, une partie de la DGD sera reversée à la régie Sillages pour 223K€ et la dotation du CD06 pour le transport scolaire à hauteur de 591K€ identique à 2016.

### Autres charges de gestion courante

Dans ce chapitre, il est comptabilisé :

- les contributions aux organismes de regroupement tels que le SMED, UNIVALOM, SISA, SDIS, PNR...dont on ne connaît pas encore le montant appelé pour l'année 2017, une économie peut être attendue toutefois sur la compétence traitement,
- la contribution aux contraintes de service public de la régie des transports (2,9 millions d'euros en 2016). Compte-tenu des améliorations et ajustements du réseau, une hausse de la contribution est attendue.

Organisme	2016	2017	Commentaires
Traitement OM - UNIVALOM	926 140 €	En attente	
Traitement OM - SMED	9 257 139 €	En attente	
Régie transports Sillages	3 062 000 €	En attente	
SiSA	486 931 €	486 931 €	
PNR	68 248 €	68 248 €	
Sictiam	46 061 €	En attente	
ADAAM	36 600 €	0 €	Structure fermée
SYMITAM	13 707 €	0 €	Dissolution programmée juillet 17
SMGA	9 473 €	9 473 €	
SCOT	0	50 000 €	
SMIAGE	0	10 998 €	
	13 974 547 €		

Le SYMITAM devant être dissout en 2017, aucune contribution ne devrait donc être appelée. En revanche, une contribution devra être versée au nouveau SMIAGE, syndicat de préfiguration de l'EPTB chargé au niveau départemental de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

**Subventions aux associations**

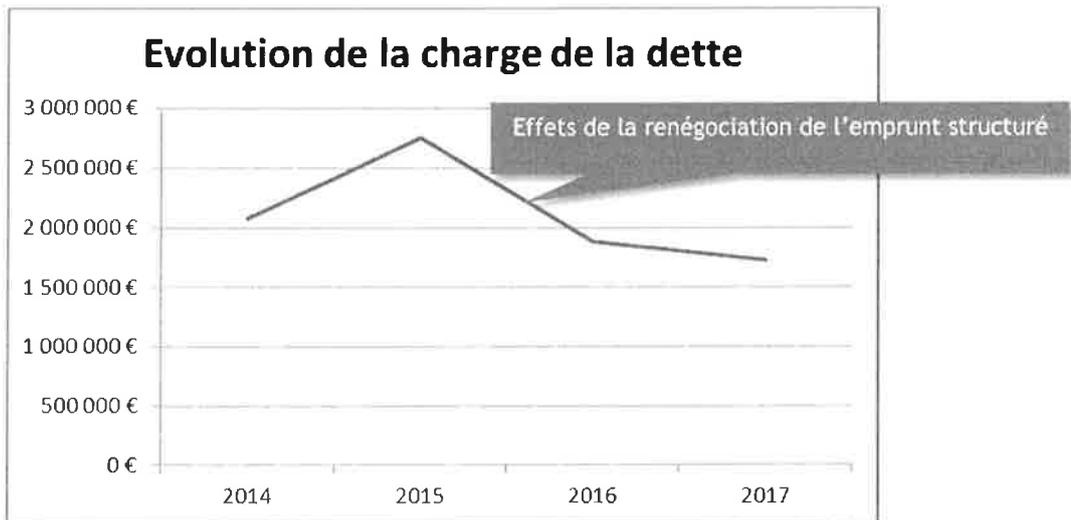
Un nouvel effort de réduction des subventions aux organismes de droit privé est envisagé avec une enveloppe globale réduite à 2 668 000 € contre 2 755 000 € en 2016 (hors OMFAF/compétence transférée en 2016 et devant être reprise en régie, comité des œuvres sociales/COS et futures subventions aux parties des offices de tourisme transférées dans le cadre de la loi NOTRe.).

Thème	Enveloppe 2016	Enveloppe 2017
Développement économique	240 000 €	240 000 €
Culture	961 000 €	960 000 €
Tourisme	295 000 €	295 000 €
Développement numérique	64 000 €	57 000 €
Déplacements	10 000 €	10 000 €
Emploi-solidarité	920 000 €	850 000 €
Environnement	60 000 €	60 000 €
Habitat	15 000 €	15 000 €
Sports	130 000 €	121 000 €
Réserve pour projets	60 000 €	60 000 €
<b>Total</b>	<b>2 755 000 €</b>	<b>2 668 000 €</b>

## CHARGES FINANCIERES / INTERETS DE LA DETTE

(Voir plus bas le chapitre sur l'endettement pour plus de détails)

Après la renégociation de l'emprunt structuré en 2015, la charge liée aux intérêts de la dette



devient stable compte-tenu de l'exposition à 95% en taux fixe, ce qui écarte tout aléa de fluctuation des taux d'une année sur l'autre. La prévision s'établit à 1,8 millions d'euros de frais financiers (hors budget annexe).

Concernant le budget Annexe « Ste Marguerite II/Arôme Grasse », les taux d'intérêts de référence sont actuellement négatifs, la charge financière sur l'année 2017 devrait être très réduite, voire nulle si les taux d'intérêt de référence actuels se maintiennent. En revanche, compte-tenu de la prorogation d'une année de la date finale de remboursement du solde de l'emprunt du Crédit Agricole qui sera proposée au conseil du 10 février 2017, il convient de prévoir 15.000 € de frais d'avenants.

## ZOOM SUR L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NOTRe

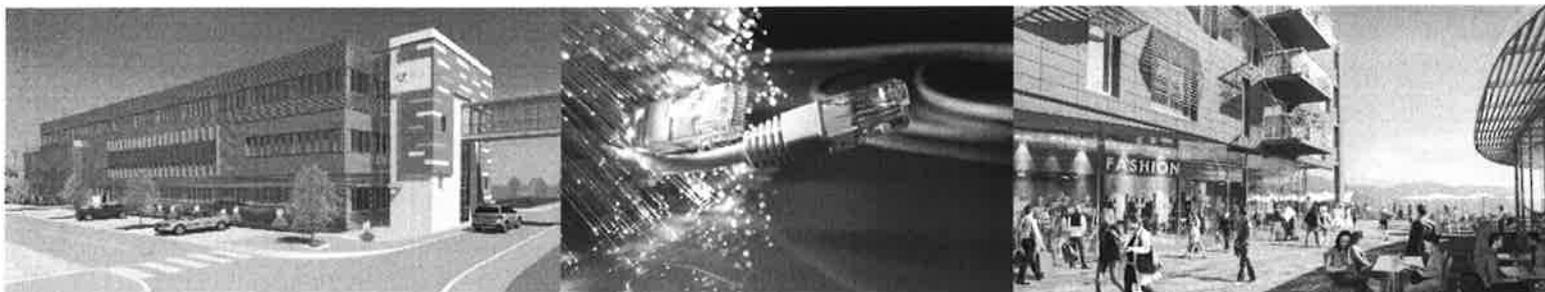
En 2017, la CAPG exerce de nouvelles compétences en application de la loi NOTRe :

- Gestion complète des zones d'activités,
- Politique commerciale d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme,
- Maisons des services publics,
- Aires d'accueil des gens du voyage.

Ces transferts de compétences devront se traduire en 2017 par une neutralité budgétaire par le mécanisme de la révision des attributions de compensation. C'est le cas par exemple de la prise en compte des frais de fonctionnement des zones d'activités : nouvelle dépense pour la CAPG mais réduction de la dépense liée au reversement des attributions de compensation aux communes. En revanche, ces transferts pourront avoir un effet d'alourdissement des charges de fonctionnement et d'investissement des années suivantes, du fait du dynamisme de leurs charges. En effet, la neutralité financière n'est garantie qu'au moment du transfert. Les éventuelles augmentations seront à la charge de la CAPG.

En 2017, des conventions de gestion provisoires sont mises en place pour faciliter le transfert des compétences « promotion du tourisme » et « entretien des zones d'activités ».

## INVESTISSEMENTS - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES



Les nouveaux engagements pluriannuels significatifs ainsi que les principaux investissements envisagés et qui ne sont pas déjà repris dans les restes à réaliser des exercices antérieurs sont les suivants :

#### Hôtel d'entreprises

En 2017, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse doit finaliser les travaux de l'Hôtel d'Entreprises pour un montant de travaux estimé de 2,3M€. Le coût total du projet, y compris le coût de rachat du bâtiment, s'élève à 5 355 200 €. 2 200 000 € d'aides financières (dont 1,6 millions du FEDER) sont attendues, dont 1,9M€ sur 2017.

#### Parking multimodal de Mougans-Sartoux

La dépense globale de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'élève à 5,358 millions d'euros dont 4,9M€ projetés en 2017.

#### Salle polyvalente du Haut Pays située à Valderoure

Le projet s'élève à 1 872 303 €. 670 000 € de subventions sont attendues. Un complément de l'ADEME pour le chauffage par géothermie est également sollicité. La dépense 2017 est estimée 1,3M€.

#### Mise en œuvre du déploiement du réseau haut débit

Cette compétence est déléguée au SICTIAM. Le cofinancement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de ce projet s'élève à 3,75 millions d'euros. En 2017, une contribution de 500 000 € est prévue.

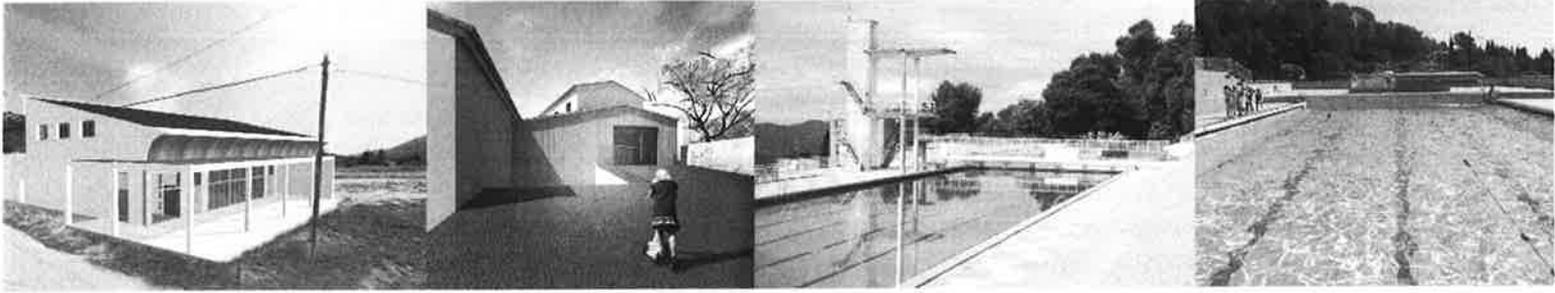
#### Subventions aux opérations de logements locatifs sociaux

Les aides aux bailleurs sociaux sont contenues encore en 2017, pour atteindre 0,8M€.

#### Opération MARTELLY

La Collectivité s'est engagée de façon très volontariste dans l'accompagnement et le financement de l'opération de requalification « Martelly » avec le versement à la SPL Grasse développement de la somme de 1,6M€ répartis sur 4 ans.

En 2017, il est prévu, au Budget, le paiement à la SPL de l'avant dernière tranche de 480K€, le solde en 2018 pour 241K€



### Théâtre de Grasse

Il est prévu une rénovation de l'actuel du Théâtre de Grasse, en deux phases, avec en 1<sup>ère</sup> partie, la rénovation des gradins et de la façade extérieure pour un montant prévisionnel de 1,1M€. Sur l'exercice 2017, il est prévu environ 350K€ de dépenses. Des demandes de subventions sont en cours notamment auprès de la région dans le cadre du CRET (Contrats régionaux d'équilibre territorial) pour environ 105.000€ (pour 2017).

### Centre de loisirs de Cabris

Dans le cadre de sa politique auprès de la jeunesse, la Commune de Cabris a mis à disposition auprès de la Communauté des locaux permettant l'accueil d'un centre de loisirs. Des travaux d'agrandissement et de restructuration de cette ancienne maison d'habitation sont entrepris pour un montant de 365.000 €. Une aide financière de la CAF et du fonds de soutien à l'investissement public local sont attendus.

### Piscine de Peymeinade et Altitude 500

Des travaux de rénovation sont programmés sur l'exercice 2017 à hauteur de 200K€ pour la piscine de Peymeinade et 350K€ pour Altitude 500.

### Gymnase de Pégomas

Une convention a été signée avec le Département des Alpes Maritimes pour la construction d'un gymnase sur la commune de Pégomas pour un total de 900.000 €.

### Parking de Peymeinade

Des projets d'aménagement d'un parking relais à hauteur de 100 000 € sont envisagés pour l'année 2017.

## Recettes d'investissement

La collectivité met en place un plan de cession d'actifs pour son budget principal. Cependant, par prudence, ces recettes ne seront pas inscrites au budget afin de tenir compte des délais de réalisation et d'encaissement des ventes, souvent soumises à des conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme. Les éventuelles recettes pourront être prises en compte par décisions modificatives. La cession de terrains à Peymeinade est en cours de réalisation.

La collectivité s'est engagée dans une recherche active de financement auprès de ses partenaires, notamment auprès de l'Europe pour alléger la part de la Collectivité dans la réalisation de ses projets.

La CAPG, en tant qu'EPCI, bénéficie du FCTVA l'année même de la constatation de la dépense et ce par trimestre. Le taux forfaitaire de FCTVA est de 16,404% ; l'objet est de compenser la non déductibilité de la charge de TVA payée sur les dépenses d'investissement.

Enfin, la CAPG bénéficiera de subventions d'investissement de la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) approuvé en conseil de communauté le 16 décembre 2016. Le total des aides financières du premier volet s'établit à 3 686 600 € pour la CAPG répartis sur au moins trois exercices. Une programmation complémentaire est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la CAPG souhaite conventionner avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et pourrait bénéficier d'une aide de 1 575 872 € pour des projets en faveur de l'environnement.

LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

## Budget Principal :

L'encours de dette du Budget Principal s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 57,5M€, auxquels il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 15,6M€, soit 41,9M€ d'encours, après renégociation de l'emprunt structuré.

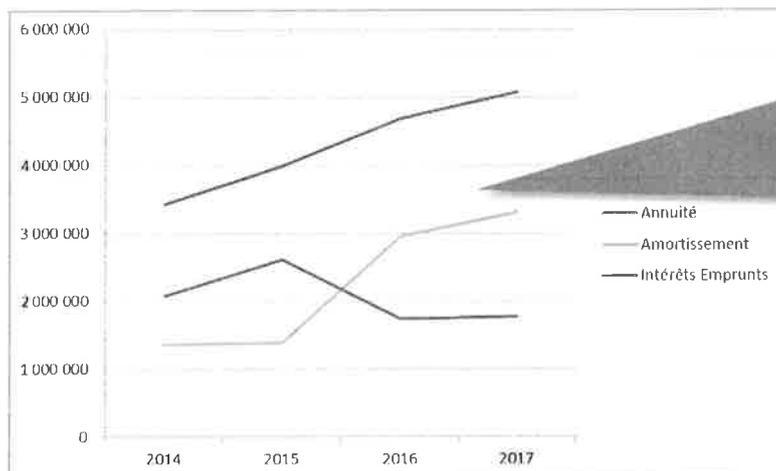
Charges Financières de la dette	Pour mémoire			
	2017	2016	2016	2014
Annuité	5 073 509	4 682 676	3 983 631	3 428 133
Amortissement	3 303 251	2 950 640	1 377 349	1 353 158
Intérêts Emprunts	1 770 258	1 732 036	2 606 283	2 074 975
Solde ICNE	359 791	372 405	1 257 379	1 358 963
Taux moyen de l'exercice	3,11 %	3,22 %	6,61%	6,43%

Le remboursement du capital de dette progresse du fait de la renégociation à taux fixe

Renégociation emprunt structuré : les intérêts de la dette ont diminué de 35% (à 95% taux fixe)

Renégociation emprunt structuré : Le taux moyen a été divisé par 2

Dettes Long Terme	2017	2016	2015	2014
Encours	57 572 374	59 112 642	38 591 084	39 944 242
Nombre d'emprunts *	30	31	33	35
Duration *	7 ans, 9 mois	8 ans, 2 mois	6 ans, 10 mois	7 ans, 3 mois
Durée de vie moyenne *	8 ans, 10 mois	9 ans, 4 mois	9 ans, 11 mois	10 ans, 7 mois
Durée résiduelle *	24 ans, 11 mois	25 ans, 11 mois	26 ans, 11 mois	27 ans, 11 mois
Taux actuariel *	3,23%	3,32%	6,62%	6,30%

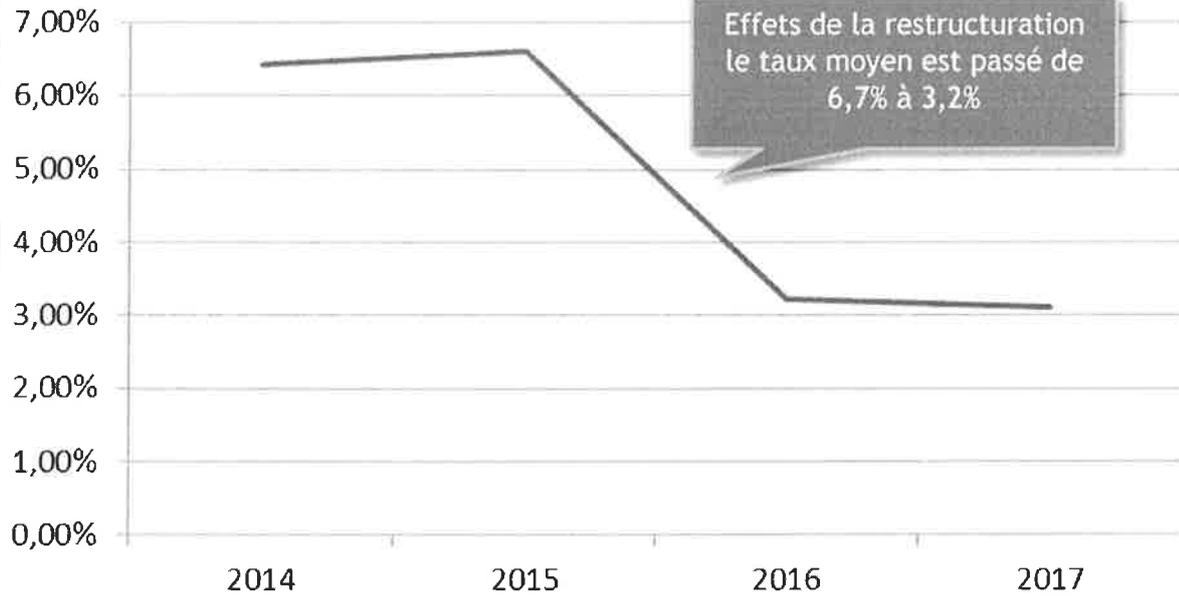


La renégociation de l'emprunt structuré a eu pour effet :

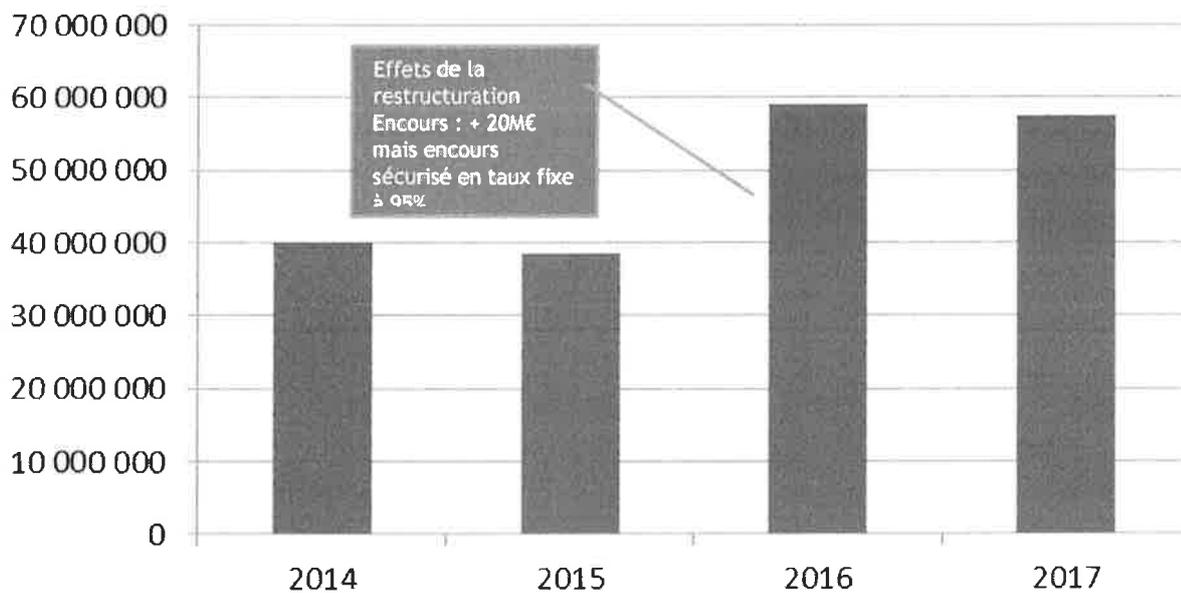
- D'alléger les intérêts de - 900K€ par an à 1,7M€/an
- D'accroître le capital de dette de +1,6M€ à 3M€/an

La dette est sécurisée en taux fixe à 95% et 5% en taux variable

## Taux moyen de l'exercice

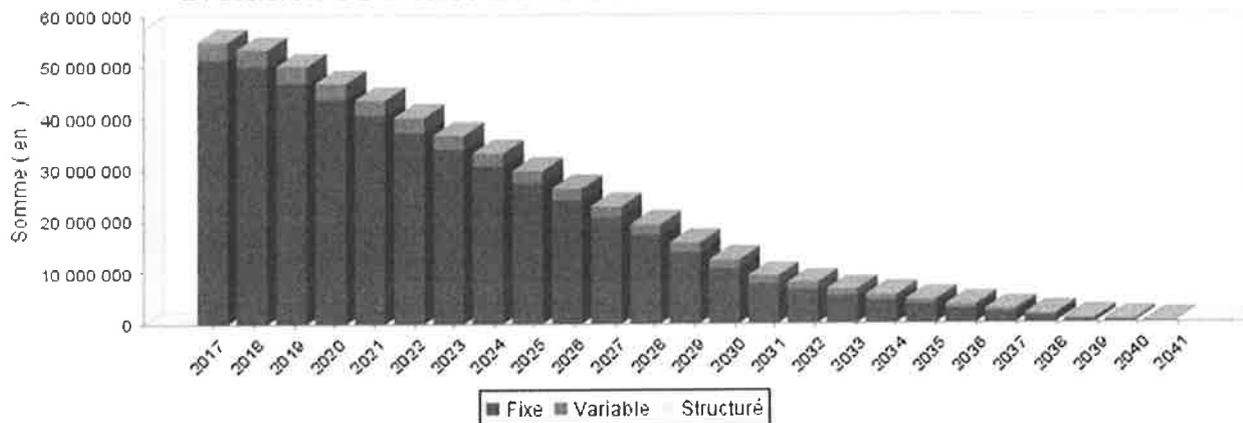


## Encours de dette



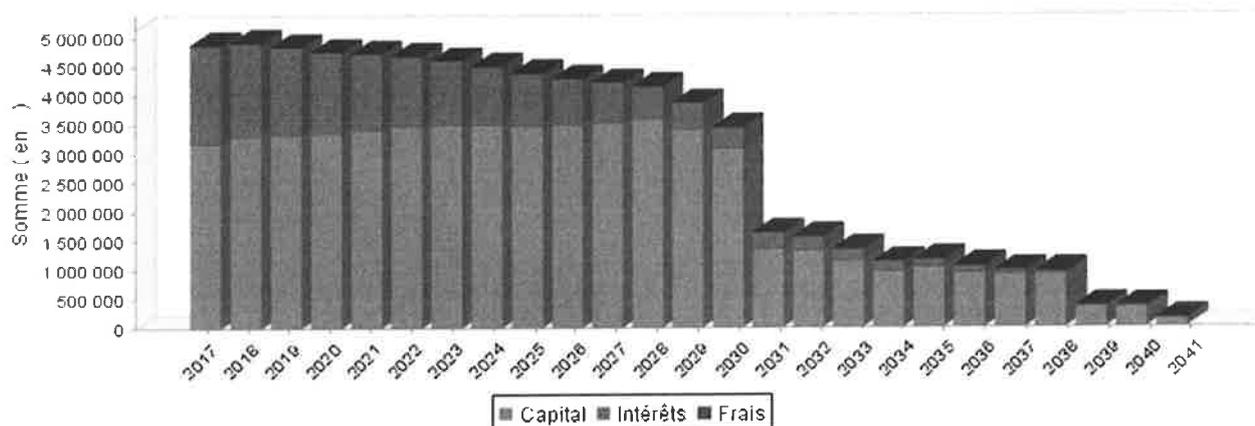
## Profil d'extinction de la dette – Budget principal

### Evolution de l'encours de dette



### Evolution de l'annuité :

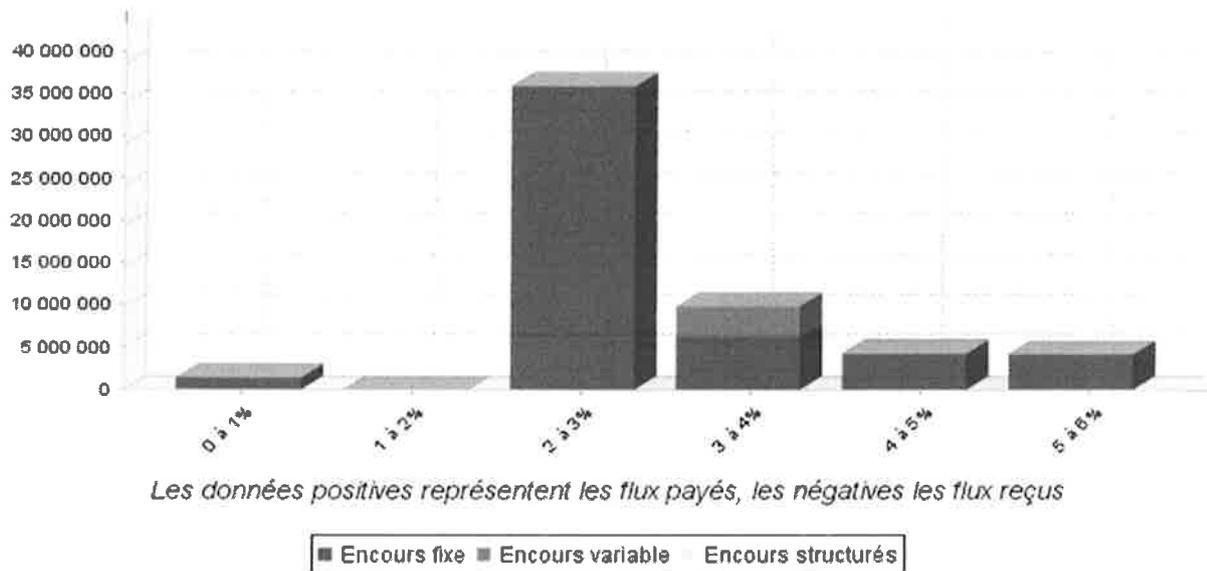
La majorité des contrats ont été négocié sur une courte durée (15ans) notamment 29M€ de renégociation d'emprunt structuré, afin d'optimiser le montant du coût de la dette, en 2030, la Collectivité verra son annuité réduite des deux tiers à 1,5M€ (capital + intérêts).



### Evolution de la charge financière

Toutes choses égales par ailleurs, sans nouveaux emprunts le coût de la dette baisserait de -11% entre 2017 et 2019, le cout moyen est de 3% à 95% en taux fixe. La dette est majoritairement composée de taux fixes ce qui exclue toute variation exagérée de la dette.

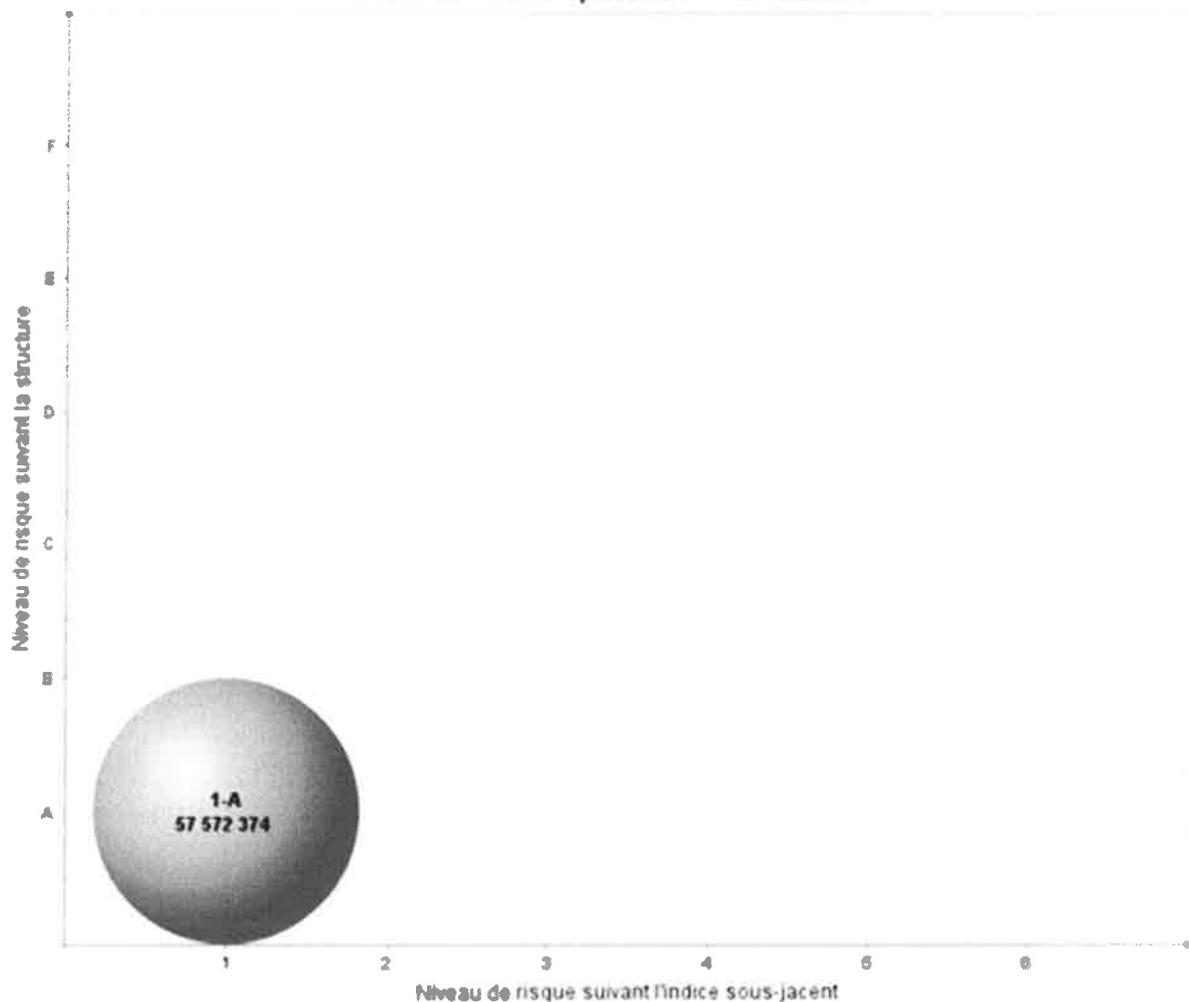
Encours par index	Intérêts par index 2017	Coût moyen 2017	Intérêts par index 2018	Coût moyen 2018	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019
FIXE	1 720 142,36	3,42 %	1 595 007,14	3,39 %	1 490 397,14	3,38 %
MOYEURIBOR03M	63 882,37	2,43 %	66 685,39	2,66 %	66 706,44	2,78 %
E3M	3 157,25	-0,17 %	23 286,29	1,62 %	22 677,54	1,71 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 787 181,98</b>	<b>3,14 %</b>	<b>1 684 978,82</b>	<b>3,07 %</b>	<b>1 579 781,12</b>	<b>3,07 %</b>



Classification de la dette sur la Charte GISSLER : 1 A (très sécurisé)

La renégociation de l'emprunt structuré a permis de sécuriser la dette de pays de Grasse, de sortir des emprunts dits à Risque, désormais la dette est coté 1A, c'est-à-dire « risque faible » sur l'échelle GISSLER.

La taille de la bulle représente le % de l'encours



## ZOOM sur Budget Annexe

<b>Dettes Long Terme</b>	
<i>Encours</i>	5 110 000,00
<i>Nombre d'emprunts *</i>	1
<i>Duration *</i>	2 mois
<i>Durée de vie moyenne *</i>	2 mois
<i>Durée résiduelle *</i>	2 mois
<i>Taux actuariel *</i>	0,00 %

Concernant le budget Annexe, la date de remboursement de l'encours de 5,1M€ (qui viendra solder la dette) sera portée par avenant au 31 mars 2018.

<b>Charges Financières de la dette en 2017</b>	
<i>Annuité</i>	5 108 979,56
<i>Amortissement</i>	5 110 000,00
<i>Intérêts Emprunts</i>	-1 020,44
<i>Solde ICNE</i>	0,00
<i>Taux moyen de l'exercice</i>	-0,08 %

En 2017, les ventes déjà engagées pour Arôme Grasse devraient permettre de continuer de rembourser le crédit relais du budget annexe.

Le montant des cessions pour 2017

est estimé à environ 4M€.

## Liste des contrats en cours / Budget principal et budget annexe

Prêteur	Code	Libellé	Index	Option	Charte	Montant	Encours	Adoss	Type	Devise
SFIL	003788	Financement d'une acquisition immobilière (CC des Terres de Siagne)	E3M		1A	297 275,58	6 656,42			EUR
CDC	1129870	Financement investissements 2008	FIXE 4.47 %		1A	1 000 000,00	743 809,83			EUR
CE	2011.074	CAISSE D'EPARGNE	E3M		1A	1 400 000,00	1 166 666,60			EUR
CE	2012.079	Investissements 2012 (CCTS/SMADES)	FIXE 4.99 %		1A	225 000,00	97 947,89			EUR
CE	2013.059	Acquisition foncière destinés à accueillir le service Collecte (CCTS/SMADES)	FIXE 4.89 %		1A	510 000,00	420 750,00			EUR
CE	2013.060	Construction locaux pour le service Collecte (CCTS/SMADES)	FIXE 5.01 %		1A	1 000 000,00	837 500,00			EUR
CA	BH0300	Reprise partielle emprunt 00517802310 (Commune de le Tignet)	FIXE 4.52 %		1A	690 403,67	446 418,78			EUR
CA	CA	CABD6472	FIXE 3.11 %		1A	4 000 000,00	3 467 777,15			EUR
CA	CA2003-01	Construction de la nouvelle UIOM de la CCSA (CCMAD)	FIXE 4.17 %		1A	51 404,66	22 978,28			EUR
CA	CA2008-01	Consolidation ligne de préfinancement - plateforme energie bois (CCMABP)	FIXE 4.96 %		1A	60 159,80	22 738,80			EUR
CA	CA2008-02	Amortissement fonds de concours - conso ligne préfinancement (CCMABP)	FIXE 5.1 %		1A	230 000,00	125 151,57			EUR
CA	CA2010-01	Acquisition caissons et véhicule (CCMAD)	FIXE 2.55 %		1A	8 333,33	1 630,90			EUR
CA	CA2011-01	Contrat de prêt CA2011 00600615249 (CCMAD)	FIXE 4.18 %		1A	17 481,00	5 523,87			EUR
CA	CA2011-02	Investissements 2011 (Sillages)	MOYEURIBO R03M		1A	3 000 000,00	2 665 357,40			EUR
CA	CA2012-01	Consolidation prêt relais n°00600394005 (CCMABP)	FIXE 5.15 %		1A	1 000 000,00	836 447,16			EUR
CA	CABS328-2	Acquisition colonnes de verre (CCMAD)	FIXE 3.83 %		1A	3 137,00	171,56			EUR
SG	CAPAP00002	Investissements 2009	E3M	multi-index	1A	1 000 000,00	700 000,00	SWAPSG		EUR
CDC	CDC-01-T05	Tirage sur le Contrat Cadre N° CDC-01 (SILLAGES)	FIXE 2.57 %		1A	6 000 000,00	5 910 480,50		CONS	EUR
CDC	CDC53188	Hôtel d'Entreprise	FIXE 0.0 %		1A	1 417 200,00	1 417 200,00			EUR
CE	CE2013	Rachat bien immobilier Grasse Patrimoine	FIXE 5.07 %		1A	2 639 561,44	2 369 537,32			EUR
CE	CE2013-2	CAISSE d'EPARGNE	FIXE 3.86 %		1A	3 500 000,00	2 800 000,04			EUR
CF	CE2015-01	CREDIT FONCIER	FIXE 2.38 %		1A	2 587 500,00	2 425 781,25			EUR
SFIL	DX	DEXIA MON270563EUR	FIXE 2.87 %		1A	750 000,00	609 416,59			EUR
GRASSE	ESCRIME	ESCRIME	FIXE 4.0 %		1A	177 820,96	100 667,29			EUR
LBP	LBP2016-01-C	Tirage sur le Contrat Cadre N° LBP2016-01	FIXE 1.16 %		1A	1 700 000,00	0,00		CONS	EUR
MOUANS	MOUANX	DEXIAMON193451	FIXE 4.98 %		1A	254 660,00	103 610,05			EUR
SFIL	SFIL2015-01	SFIL	FIXE 2.95 %		1A	7 329 654,11	7 219 654,11			EUR
SFIL	SFIL2015-02	SFIL	FIXE 2.95 %		1A	19 900 000,00	18 573 333,32			EUR
SFIL	SFIL2015-03	SFIL	FIXE 2.95 %		1A	2 000 000,00	1 866 666,68			EUR
SFIL	SFIL2016-01	Financement des travaux sur la commune de Saint-Vallier-de-Thiery	FIXE 3.59 %		1A	10 740,20	8 500,48			EUR
GRASSE	TAMP	MIP	FIXE 4.5 %		1A	4 000 000,00	2 600 000,00			EUR
CA	TIRAGE14	Tirage sur le Contrat Cadre N° CA	E3M		1A	5 110 000,00	5 110 000,00		CLTR	EUR
						71 870 331,75	62 682 373,84			

## Capacité d'investissement

---

La capacité d'investissement est très liée aux capacités d'autofinancement que la Collectivité peut dégager sur son fonctionnement et à sa capacité d'endettement. Sur ces deux leviers, la Collectivité dégage encore peu de marges de manœuvres, et se doit d'être vigilante afin de maintenir ses capacités d'investissements.

Dans le cas de recettes de gestion stabilisées (notamment DGF), la **capacité d'investissement hors dette et fonds de concours s'élève à environ 6M€** de dépenses d'équipements structurants dans le cas où la collectivité s'endette de 3,5M€ par an soit le montant du capital remboursé (sans augmenter l'encours de dette).

Cependant compte-tenu du nombre important de projets structurants susceptibles d'aboutir en 2017, l'emprunt devra être revu à la hausse.

## Soldes intermédiaires de gestion – Evolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

---

### Comparaison soldes 2014, 2015 et 2016

A la lecture de l'évolution des comptes de la CA du Pays de Grasse depuis 2014, les recettes de fonctionnement ont progressé plus fortement que les dépenses de fonctionnements (+1% contre 0,6% pour les dépenses), ce qui traduit la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment les charges à caractère général et les frais de personnel, en tenant compte des transferts de compétences.

L'épargne brute s'améliore sur la période de +6% à 6,3M€, après une détérioration 2015 par rapport à 2014 (5,2M€ contre 5,6M€)

L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute contractée du remboursement de capital de dette, quant à elle se détériore sur la période de -11% à cause de l'augmentation de l'encours de dette (Refinancement de l'emprunt structuré entre autres)

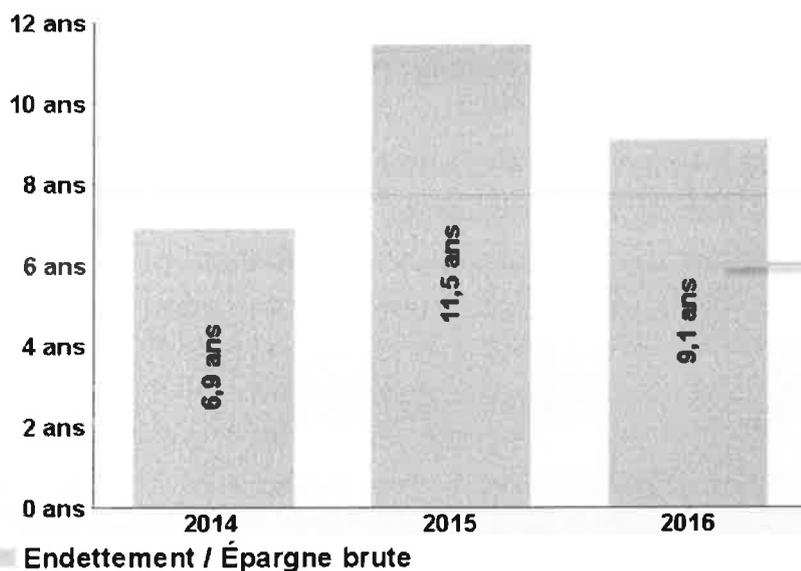
Enfin les résultats de clôture s'améliorent de près de 22% sur la période à +2,6M€, soit 2,5 fois le résultat de 2015, ce qui traduit véritablement les efforts consentis sur les dépenses et ce malgré la baisse des dotations.

## CA PAYS DE GRASSE - CA 2014-2016 - Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
				M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	87 059 185 €	87 940 645 €	88 780 146 €	1,7	+0,98 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	85 183 341 €	86 562 171 €	86 780 414 €	1,6	+0,93 %
dont fiscalité directe locale (R731)	32 868 439 €	34 019 612 €	33 352 740 €	0,5	+0,73 %
dont dotations & participations (R74)	16 058 949 €	15 962 438 €	14 364 904 €	-1,7	-5,42 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	81 450 042 €	82 782 303 €	82 336 156 €	0,9	+0,58 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	77 918 729 €	79 806 463 €	79 993 959 €	2,1	+1,32 %
dont dépenses de personnel (D012)	15 546 425 €	16 863 409 €	17 286 848 €	1,7	+5,45 %
ÉPARGNE DE GESTION	7 264 612 €	6 755 708 €	6 786 455 €	-0,5	-3,35 %
Frais financiers	2 093 298 €	2 100 484 €	1 864 468 €	-0,2	-5,62 %
Soldes financiers et exceptionnels	432 051 €	503 118 €	1 410 077 €	1,0	+80,66 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	5 603 365 €	5 158 342 €	6 332 054 €	0,7	+6,3 %
Amortissement du capital de la dette	1 351 703 €	1 385 004 €	2 962 101 €	1,6	+48,03 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	4 251 662 €	3 773 338 €	3 369 953 €	-0,9	-10,97 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 251 662 €	3 773 338 €	3 369 953 €	-0,9	-10,97 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	9 433 569 €	9 398 516 €	14 329 221 €	4,9	+23,25 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 746 413 €	2 969 904 €	11 062 928 €	9,3	+151,69 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	188 €	2 050 000 €	1 431 200 €	1,4	+8625,12 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	5 121 333 €	1 686 026 €	1 080 752 €	-4,0	-54,06 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 686 027 €	1 080 752 €	2 615 622 €	0,9	+24,55 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	38 582 289 €	59 095 207 €	57 588 270 €	19,0	+22,17 %

## Evolution de la capacité de remboursement de la Dette

## Endettement / Épargne brute



La renégociation a porté la capacité de remboursement de sa dette à environ 10 ans, mais il faut tenir compte de l'aide du fonds de soutien de 15,6M€. La capacité nette s'élève à 6,7 ans

6,7 ans, une fois l'encours de dette retraité de l'aide du fonds de soutien

## CONCLUSIONS

Comme cela avait été anticipé lors de l'élaboration des deux budgets précédents, l'équilibre budgétaire 2017 sera une année très difficile pour deux raisons principales :

- une nouvelle perte de recettes de fonctionnement qui devient très difficile à compenser par des baisses de dépenses de fonctionnement,
- l'aboutissement en phase travaux de plusieurs projets structurants.

L'équilibre de la section de fonctionnement sera très difficile à trouver et celui de la section d'investissement ne sera possible qu'avec une optimisation des cofinancements, un recours plus important à l'emprunt, des cessions d'actifs et un phasage des projets d'investissement.

AR PREFECTURE

006-200039857-20170210-DL2017\_001-DE

Regu le 17/02/2017